



L'an deux mille vingt trois, le 6 avril, s'est tenue à la Halle aux Grains à BRIOUDE (Haute-Loire), l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne constituée par les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole convoqués individuellement par le Président à assister à cette Assemblée Générale, conformément à l'article 28 des statuts de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

- **624** délégués avaient été convoqués
- **207** délégués étaient présents ou représentés.

Après le discours d'accueil de **M. Jean-Luc VACHELARD**, Maire de Brioude et Président de la Communauté de Communes du Brivadois, le **Président PANEL** prend la parole.

Bonjour et Bienvenue à tous !

Je suis très heureux de vous accueillir à Brioude en Haute-Loire, pour cette nouvelle Assemblée Générale de la MSA Auvergne, je vous remercie chaleureusement de votre présence.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite saluer les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous pour cette matinée :

- ✓ Professeur Jean-Marc SOULAT, Médecin National MSA,
- ✓ Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude et Président de la COM COM Brivadois
- ✓ Christophe GAUZY, Président de l'URSSAF Auvergne
- ✓ Catherine MALLET, Sous Directrice à la CARSAT Auvergne, représentant son Directeur Général Jean-Christophe CRULLI,
- ✓ Laurence LEBRAT, Présidente de la CAF de la Haute-Loire,
- ✓ Yannick FIALIP, Président de la Chambre d'Agriculture Haute-Loire
- ✓ Thierry BOUCHET, Président du CER France 43
- ✓ Anne ROGUES, Directrice de la FDSEA 43
- ✓ Jean-Claude CHALENCON, Président de la Fédération Régionale des Anciens Exploitants AURA
- ✓ Geoffrey HERY, Adjoint de la MNC Auvergne Rhône Alpes,

- ✓ Samy TIROUVANZIAM, Sous-Directeur de la MSA Midi Pyrénées Nord, représentant Éric DALLE, Directeur Général

Nous rejoindront en fin de matinée pour participer à nos travaux :

- ✓ Jean-Pierre VIGIER, Député de la Haute-Loire
- ✓ Laurent DUPLOMB, Sénateur de la Haute-Loire.

Je salue également mes collègues Présidents des Comités Départementaux

- Christian GOUY,
- Serge BIONNIER,
- Philippe MORET,
- Jean-Marie FABRE,

Claude ROCHE, 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne, ainsi que mes collègues administrateurs.

J'espère n'avoir oublié personne, si tel était le cas, je m'en excuse par avance.

L'assemblée générale peut statuer valablement sur seconde convocation, comme prévu à l'article 30 des statuts ; aussi je déclare officiellement ouverte notre Assemblée Générale Ordinaire.

Je vous propose de constituer le Bureau en désignant 3 Assesseurs :

1^{er} Collège : Gilles BEAUFORT (43)

2^{ème} Collège : Jean Louis CHEMINET (03)

3^{ème} Collège : Pascale CHASSARD (63)

Le Directeur Général, Jean Marie PASSARIEU assurera la fonction de secrétaire de cette Assemblée Générale.

Sans attendre, je sou mets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 avril 2022.

Aucune abstention, aucun vote "contre", le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole à Jean-Marie PASSARIEU pour la présentation du **rapport d'activité 2022**.

Après avoir revisité les temps forts de l'année 2022 à travers une courte rétrospective en images, Jean Marie PASSARIEU présente le **rapport d'activité 2022** dont l'essentiel des chiffres se trouve sur la plaquette remise à l'arrivée des délégués et disponible sur le site internet de la MSA Auvergne.



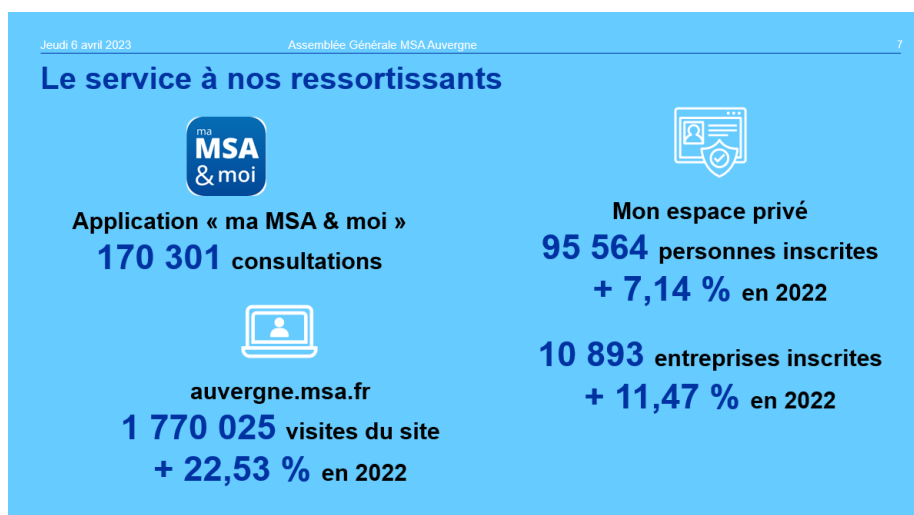
VOTRE MSA ET SES RESSORTISSANTS

Le service à nos ressortissants

L'application «ma MSA & moi», que je vous invite à télécharger, a connu un essor important en 2022. Cette application vous permet notamment de transmettre à la MSA Auvergne, en un seul clic, vos documents pour un traitement plus rapide.

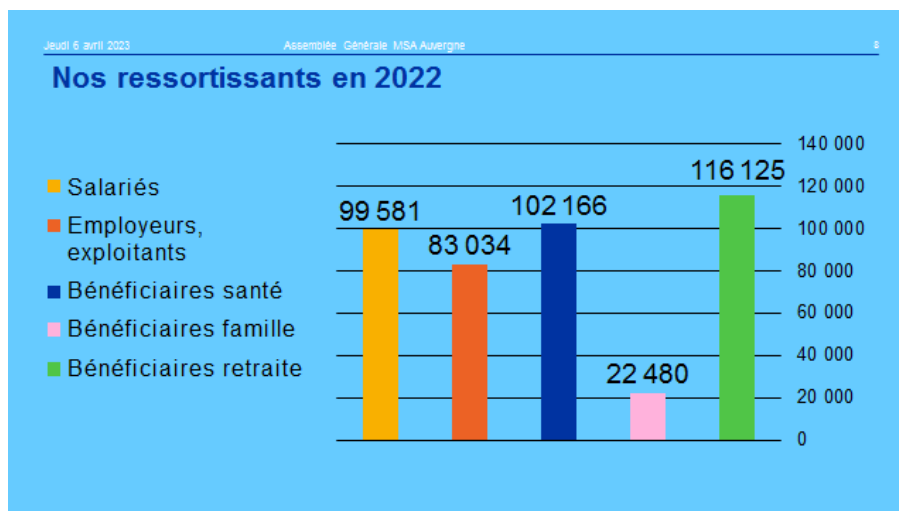
Le nombre de personnes inscrites à mon Espace Privé est en constante augmentation (+ 7% en 2022).

Enfin, le site de la MSA Auvergne a connu en 2022, une moyenne de fréquentation de plus de **145 000 visites** mensuelles (+ 22,53% par rapport à 2021).



La MSA est le 2ème régime de protection sociale avec **182 615** bénéficiaires d'une prestation (soit près d'une personne sur 7 pour les 4 départements Auvergne) et **102 166** personnes protégées en maladie (-1,27 %).

S'agissant de la population protégée en maladie, l'année 2022 se caractérise par une augmentation de **0,49 %** des actifs (**40 350**) et une baisse de **1,48 %** des inactifs (**46 213**).



En 2022,

- près de **37 000** personnes ont été reçues dans nos accueils. Concernant les rendez-vous, les motifs principaux sont : Retraite, Cotisations et les services en ligne.
- plus de **238 000** appels téléphoniques traités. Nous avons atteint un taux de réponse abouti de **88,90 %** sur l'année 2022.

Nous avons traité **31 935** courriels (chiffre stable). Les principaux motifs de messages concernent les prestations Famille et Santé, comme en 2021.

Pour rappel, la MSA Auvergne et ses partenaires ont inauguré, le 28 janvier 2022, la Maison France Services à Allègre, portée par la MSA.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Le service à nos ressortissants

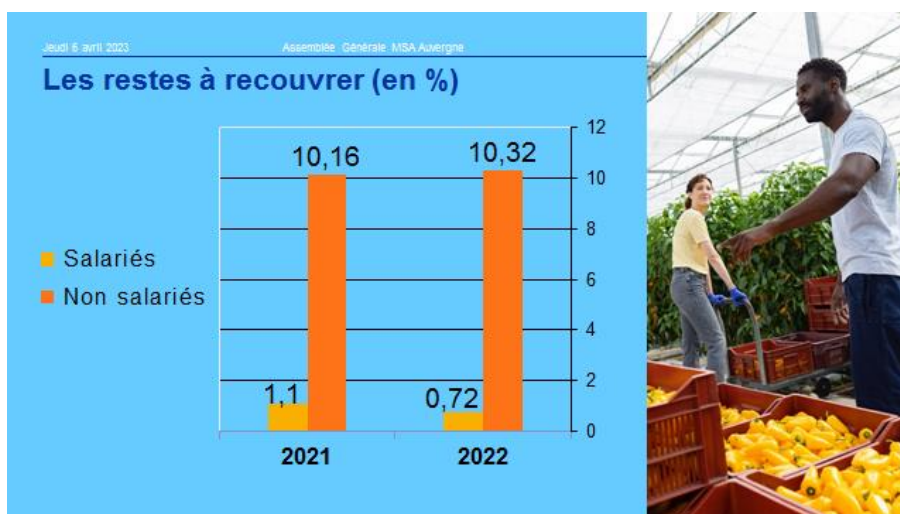
-  **36 675** personnes reçues dont **28 305** sur rdv
-  **98** points de proximité
-  **238 429** appels téléphoniques traités
-  **31 935** mails traités



À partir du rapport cotisations émises / prestations payées, on constate que pour 1 € de cotisation perçue, la Caisse a redistribué : **2,32 € de prestations**, à l'identique de l'année 2021.



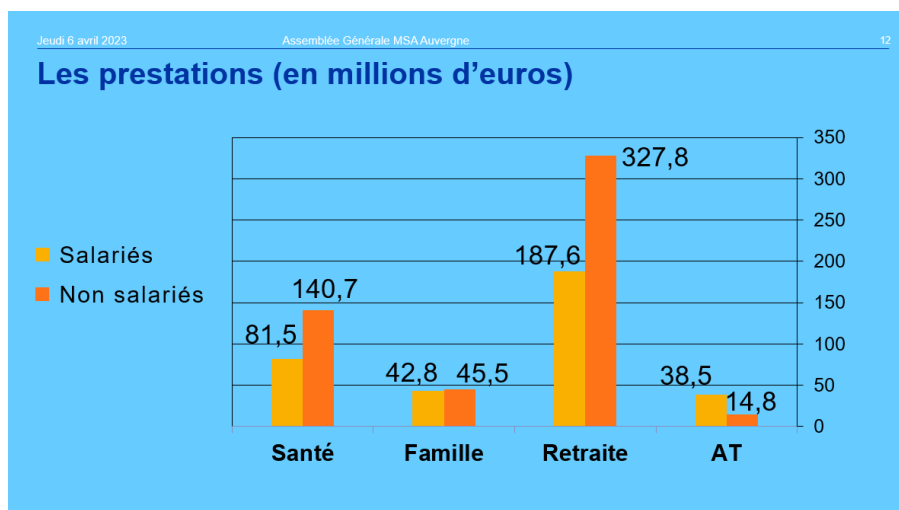
Les restes à recouvrer



Au 31 décembre 2022, le taux des restes à recouvrer s'élève à 0,72 % de la totalité des créances dues pour les cotisations sur salaires, soit une nette amélioration en 2022 par rapport à 2021.

À noter une légère dégradation des restes à recouvrer pour les Non Salariés qui s'élèvent à 10,32 %.

Les prestations

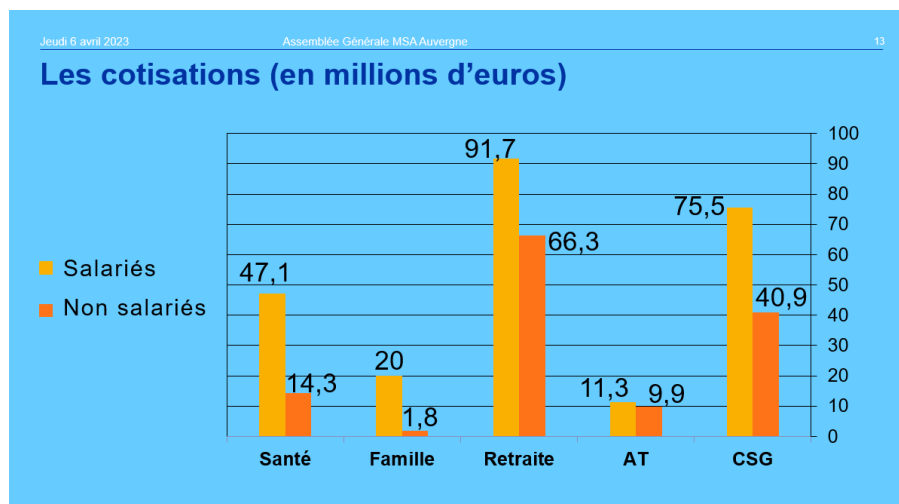


Abordons maintenant le volet financier : plus de **879 millions d'euros de prestations servies**.

Au global, les prestations retraite représentent **58,6 %** des prestations versées :

- **25,2 %** pour la santé
- **10 %** pour la famille

Les cotisations



En regard, les cotisations émises sont de **378,8 millions d'euros** dont :

- **41,7 %** pour la retraite
- **30,7 %** pour la CSG
- **16,2 %** pour la Santé
- et les **11,4 %** restants pour la famille et les Accidents du travail.

Fin de la Déclaration des Revenus Professionnels (DRP)

Mise en place de l'Unification des déclarations fiscales et sociales :

- à compter de 2023
- une seule déclaration à réaliser pour déclarer les revenus à l'administration fiscale et à la MSA Auvergne
- remplace la déclaration des revenus professionnels (DRP)

Changement important à compter de 2023 pour les exploitants.

Pour simplifier les démarches administratives, la déclaration unique fiscale et sociale devient la seule déclaration de revenus à réaliser. Elle fusionne en une seule formalité la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP). Désormais, les professionnels devront remplir leur déclaration fiscale habituelle sur le site impots.gouv.fr, qui comprendra une nouvelle rubrique « social » à renseigner.

La déclaration devra être réalisée selon le calendrier défini par l'administration fiscale.

La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales qui seront renseignées. La MSA reste compétente pour l'appel de cotisations et pour le paiement. Ce changement majeur s'inscrit dans la démarche « dites-le nous une fois » du Gouvernement.

Guichet électronique des formalités d'entreprises

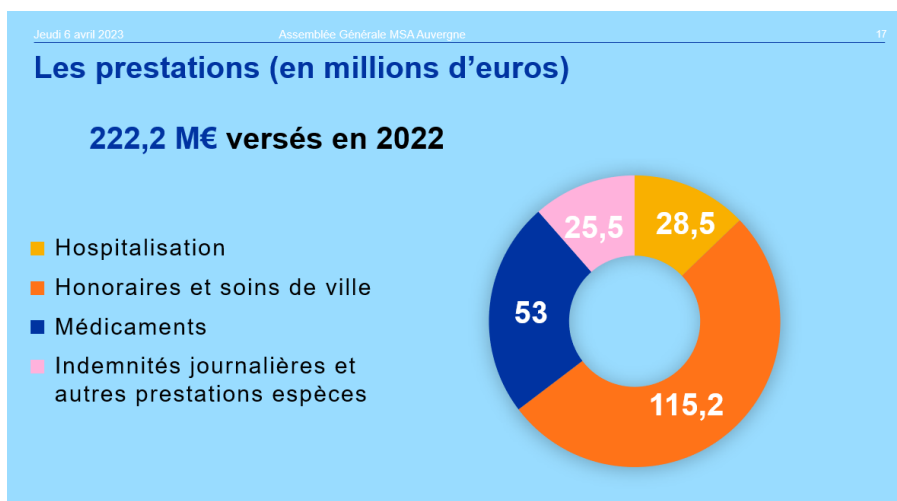
- à compter du 1^{er} janvier 2023
- guichet unique pour les déclarations de création, de modification, de dépôt de document et de cessation d'entreprise
- **obligatoire** pour toutes les formalités et pour tout type d'entreprise

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

Du changement encore depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les exploitants.

Le Guichet unique électronique est devenu l'unique interface pour réaliser les formalités déclaratives des entreprises.

LA SANTÉ



77 % des dépenses de santé se répartissent ainsi : le médicament pour **24 %**, soit **53 millions d'euros** et les honoraires pour **53 %**, soit **115,2 millions d'euros**.

Les établissements hospitaliers (hors dotation globale) comptent pour **14 %**, soit **28,5 millions d'euros**.

Et enfin les indemnités journalières et autres prestations espèces représentent **11,4 %** des dépenses, soit **25,5 millions d'euros**.

Le traitement des feuilles de soins



Plus de 98 % des feuilles de soins traitées en 2022 le sont à partir de flux informatiques directement transmis par les professionnels de santé et votre Carte vitale.

Le délai moyen de remboursement est de **1 jour** hors délais bancaires.

Pour les **2 %** restants, le délai moyen de traitement est de **13 jours** en tenant compte des délais postaux.

Complémentaire Santé Solidaire

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

5 737 bénéficiaires pour

1,16 M€
de prestations versées en 2022



Nos actions de prévention Santé

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Nos actions de prévention Santé auprès des jeunes

Déclic Stop Tabac (sensibilisation à l'arrêt du tabac)

- **215** jeunes scolarisés en MFR

Instants Santé Jeunes

- **944** jeunes invités

Information et éducation à la santé au travers d'un théâtre forum

- **178** élèves de Lycées agricoles

Nutrition Santé

- **113** participants issus de Lycées agricoles et Maisons familiales rurales

Dans le cadre de nos actions de prévention Santé auprès des jeunes :

- 1 159 jeunes de 16 à 24 ans ont participé à une offre de prévention MSA (soit Santé, soit Déclic stop tabac)

Plusieurs actions ont également été menées dans des lycées agricoles et des maisons familiales rurales.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 21

Nos actions de prévention Santé

Instants Santé

6 052 assurés invités à réaliser un bilan de santé personnalisé

- **5 261** pour les **Instants Santé adultes**
- **791** rendez-vous **prévention jeunes retraités**

Prévention Santé des Seniors : ARSEPT

- **368** actions pour **3 128 participants**
- **244** ateliers pour **1 448 participants**


Dans le cadre de nos actions de prévention santé :

- 6 052 assurés ont bénéficié d'un bilan de santé personnalisé.

L'ARSEPT Pour bien vieillir en Auvergne pilotée par la MSA Auvergne a proposé, en 2022, 368 actions à destination des seniors ainsi que 244 ateliers.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne


Mon Espace Santé



À compter du 1^{er} trimestre 2022

- Carnet de santé numérique
- Respect du secret médical et sécurité des données
- Partage avec les professionnels de santé

Destiné à tous les ressortissants, tous régimes confondus



Mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2022, Mon espace santé constitue une innovation au service des patients comme des professionnels et établissements de santé.

Ce carnet de santé numérique est destiné à tous les ressortissants, tous régimes confondus.

Il vous permet d'avoir à portée de main vos documents et informations utiles pour votre santé. C'est un service qui garantit la protection de vos données de santé et la préservation du secret médical.

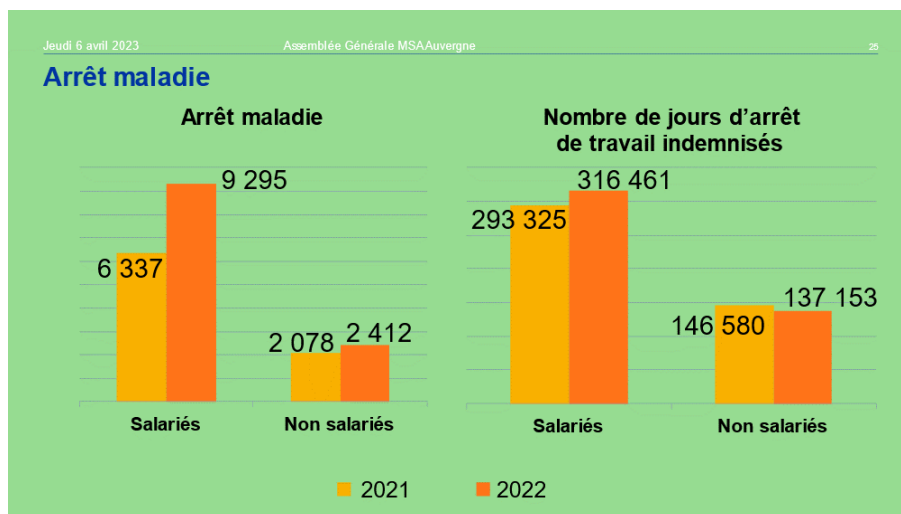
Tous régimes confondus, 8,1 millions de profils ont été activés depuis le lancement.

La MSA Auvergne assure le support national de Mon Espace Santé pour les 35 caisses du réseau MSA.

LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)



Les déclarations d'accident du travail se sont stabilisées pour les salariés et les non salariés.



On note une augmentation du nombre d'arrêts maladie pour les salariés (+ 46,68 %) et les non salariés (+ 16,07 %).

Pour autant, le nombre de jours d'accidents du travail indemnisés est en augmentation de 7,9 % pour les salariés et en baisse de 6,4 % pour les non salariés.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 26

Nos actions 2022 du plan SST

- **10 entreprises** accompagnées à la réalisation de l'évaluation du risque chimique
- **16 entreprises** mobilisées dans la cible **salariés** (démarche locale des préventions TMS)
- **12 entreprises** mobilisées dans la cible **exploitants** (démarche locale des préventions TMS)
- **3 enquêtes et observations** sur l'utilisation des équipements de travail agricole où un accident du travail est connu
- **2 actions** menées pour la prévention de la désinsertion professionnelle
- **2 dossiers Phyt'attitude**

Notre équipe pluridisciplinaire présente sur les 4 départements et composée de Médecins du Travail, Infirmiers de santé au Travail, Conseillers en Prévention et administratifs a réalisé plusieurs actions portant notamment sur :

- La prévention des TMS (Troubles Musculo Squelettiques),
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

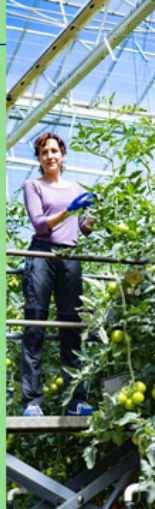
Nos formations 2022

Pour les salariés et non salariés

- Éthologie de l'animal
- Manager par le travail réel
- Ne Perdez Pas Le Fil (en viticulture et en ovin)

Pour les jeunes en milieu scolaire

- Manipulation et contention des animaux (ovins et bovins)
- Sensibilisation aux risques professionnels
- Actions sur la maladie de Lyme, les zoonoses, l'hygiène de vie au travail



L'équipe Santé Sécurité au Travail dispense de nombreuses formations auprès des salariés, non salariés, mais également des jeunes en milieu scolaire. La liste présentée est non exhaustive.

En ce qui concerne les salariés et les non salariés, 20 formations leur ont été proposées : éthologie de l'animal, manager par le travail réel...

Et parce que la MSA Auvergne attache une grande importance à sensibiliser les jeunes en milieu scolaire, 66 informations et formations leur ont été dispensées.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Nos actions SST



5 381
examens de Médecin du travail pour les salariés

183
examens de Médecin du travail pour les non salariés

2 282
entretiens infirmiers pour les salariés



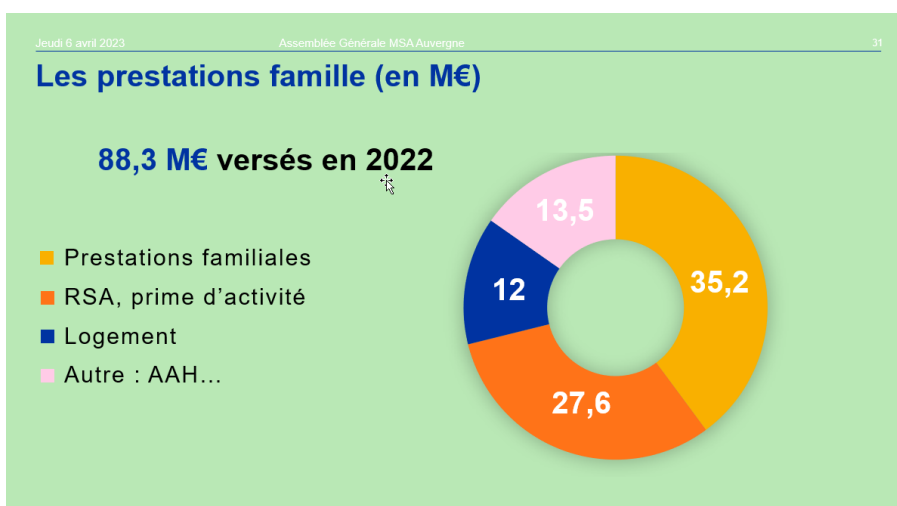
Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 29

Salons et manifestations 2022

- **Concours manipulation et contention des bovins** : 10 mai 2022 Lycée Louis Mallet St Flour
- **Salon de l'herbe** : 1^{er} et 2 juin 2022 (ronde des couloirs de contention, maquette contention)
- **Finale nationale de chiens de conduite sur bovins** : 14 août (Chaspuzac 43) : prévention mélanome, réalité virtuelle chien de conduite
- **Congrès national de la FNO (43)** : 7 et 8 septembre (« Ne Perdez Pas Le Fil »)
- **Foire Internationale de Clermont-Cournon (63)** : du 10 au 18 septembre
- **Préventica 2022 Lyon** : du 27 au 29 septembre
- **Sommet de l'élevage 2022** : du 4 au 7 octobre (ovins « Ne Perdez Pas Le Fils », chiens de conduite, manager par le travail réel, zoonose, maquette contention)
- **Equita Lyon** : 26 au 30 octobre 2022

Une présence importante et active de la MSA Auvergne et de ses équipes SST est à noter sur les salons et manifestations en 2022.

LA FAMILLE



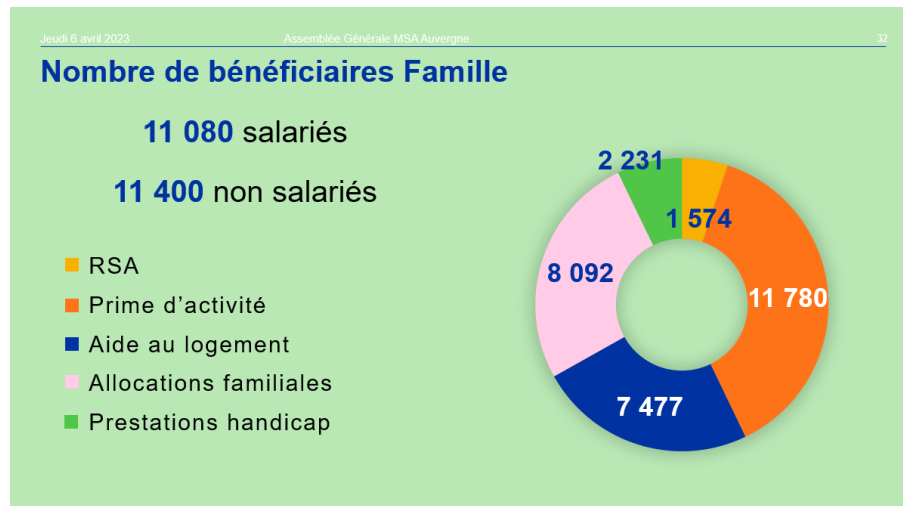
88,3 millions d'euros de prestations ont été versées en 2022.

Prestations familiales : **35,2 M€** pour **8 092 bénéficiaires**

Logement : **12 M€** pour **7 477 bénéficiaires**

Revenu de Solidarité Active et prime d'activité : **27,6 M€** pour **13 354 bénéficiaires**.

La répartition par type de prestations est la suivante pour les 11 080 salariés et 11 400 non salariés, bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations famille.



Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Prime inflation

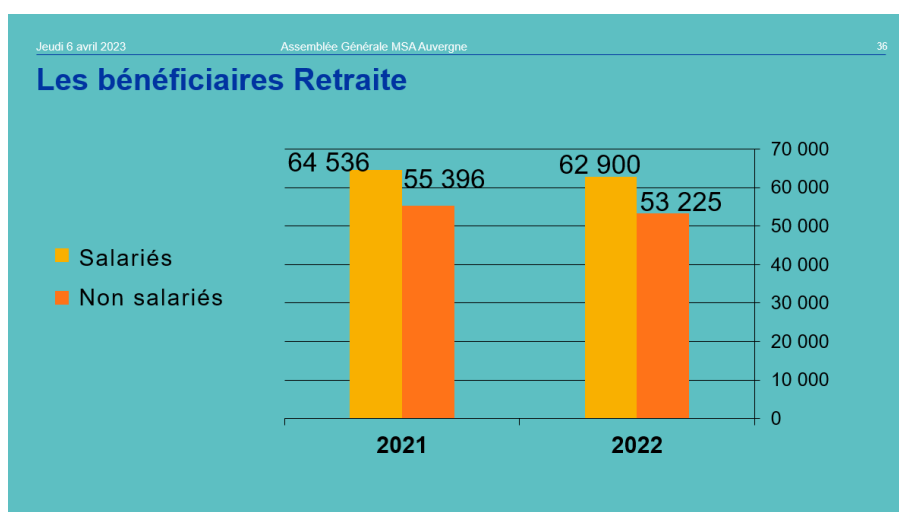
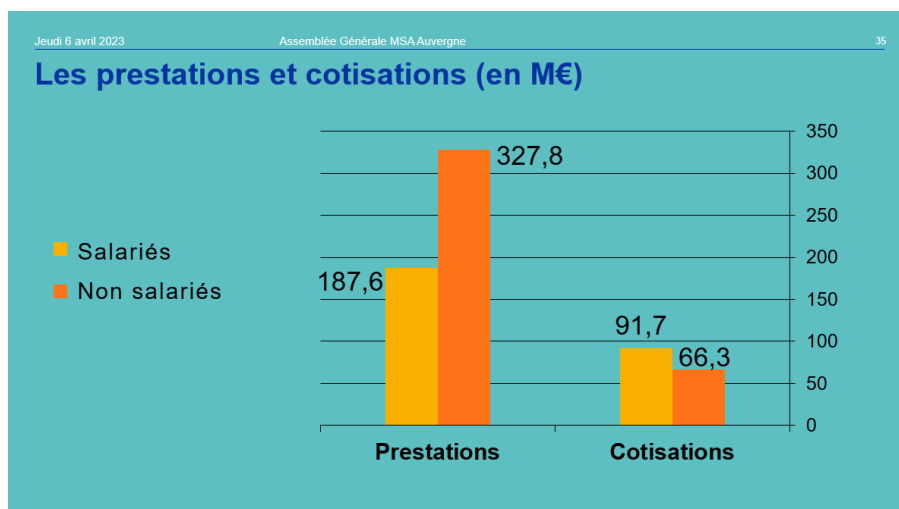
- Prime de 100 euros, versée sous conditions de ressources
- Dispositif du Gouvernement
- Versée par la MSA Auvergne, selon les conditions évoquées :
 - actifs agricoles
 - travailleurs non salariés
 - retraités
 - bénéficiaires d'allocations ou prestations sociales et d'une pension d'invalidité au régime agricole
 - certains étudiants

Afin de préserver le pouvoir d'achat des personnes résidant en France face à l'inflation constatée fin 2021, le Gouvernement a octroyé une « indemnité inflation ».

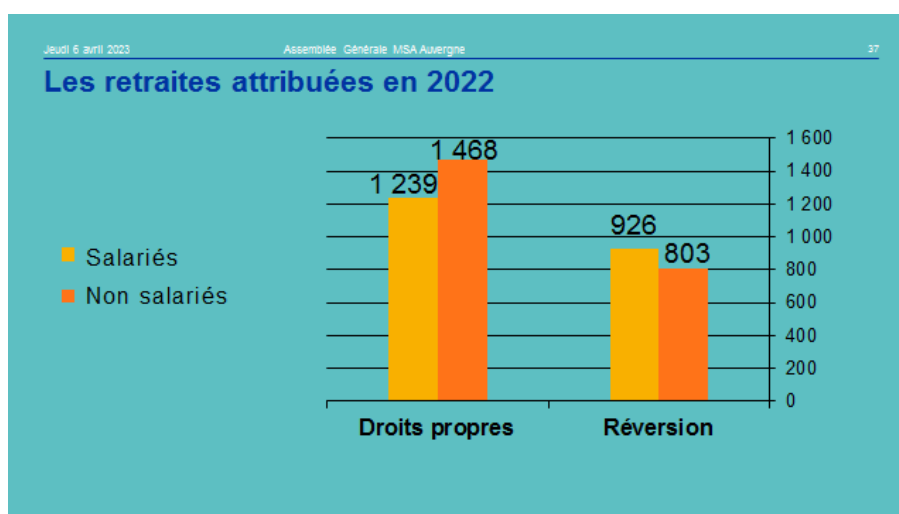
Cette indemnité exceptionnelle, d'un montant de 100 € euros, financée par l'Etat, a été versée aux actifs salariés, **travailleurs non salariés**, alternants, demandeurs d'emploi, aux **invalides et aux retraités** dont les revenus d'activité et les pensions d'invalidité ou de retraite étaient inférieurs à 2 000 € nets par mois.

Elle a également été servie aux jeunes : étudiants boursiers, non-boursiers percevant une aide au logement, ainsi que les jeunes en recherche d'emploi ou inscrits dans un parcours d'insertion.

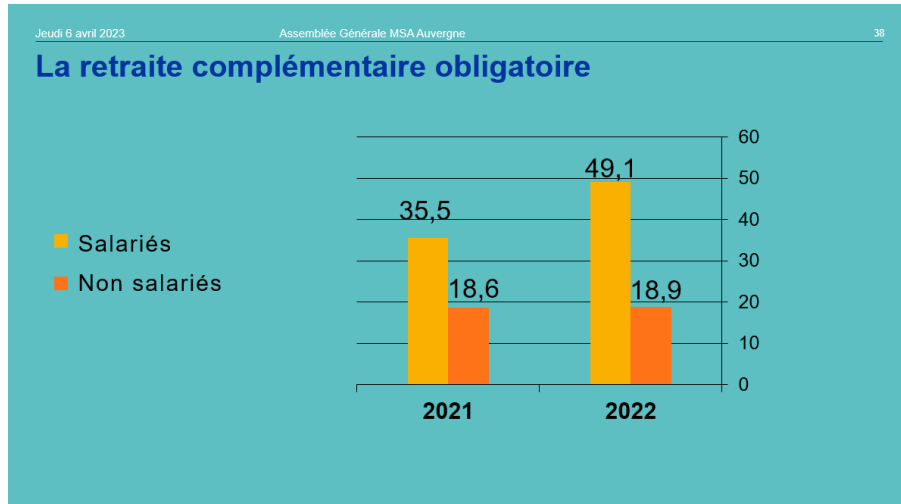
LA RETRAITE



116 125 bénéficiaires d'une pension de retraite. Baisse de **3,17 %** du nombre de retraités salariés et non salariés par rapport à 2021.



Le nombre de retraites attribuées en 2022 est aussi en diminution de 1,7%.
Il s'élève au total à **2 165** pour les **Salariés** et **2 271** pour les **Non Salariés**.



NOTRE ACTION SANITAIRE ET SOCIALE



Nous avons versé **9,4 millions d'euros** en 2022.

3,9 millions d'euros ont été versés au titre des missions territoriales **et 2 millions d'euros** au titre des missions nationales.

Et enfin, **3,5 millions d'euros** versés dans le cadre des prises en charge des cotisations.

Notre action sanitaire et sociale

Accompagnement social individuel

1 810 adhérents (80 % non salariés - 20% salariés) accompagnés au cours de l'année 2022

Soit **6 032 interventions** (visites à domicile, RDV, appels téléphoniques)

407 adhérents en détresse psychologique ont bénéficié d'une intervention sociale

179 demandes de prestation de soutien psychologique

Accueil social téléphonique :

1 938 appels sur la ligne téléphonique dédiée au travail social (permanences journalières le matin)

1 810 adhérents ont été accompagnés en 2022. Plus de 400 adhérents en détresse psychologique ont été suivis et 179 ont bénéficié d'un soutien psychologique grâce à notre réseau de psychologues répartis sur les 4 départements.

Notre action sanitaire et sociale

Accompagnement social collectif

2 338 adhérents ont participé à une action collective au cours de l'année 2022

- **39 actions collectives** ont été mises en œuvre principalement à destination des actifs :
- **10 ateliers de l'inclusion** (sur l'informatique, histoires de femmes, la reconversion..)
- **7 séjours** de répit
- **6 actions locales** de prévention du mal-être

En 2022, 39 actions collectives ont été mises en œuvre, dont 10 ateliers de l'inclusion, 7 séjours de répit et 6 actions locales de prévention du mal-être.

La MSA Auvergne s'est engagée dans des programmes relatifs à la famille, les actifs en situation de fragilité ou les retraités.

La volonté est de rendre la MSA efficiente et visible, sur les territoires ruraux.

Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 43

Nos actions dans le domaine Social



Enfance, Famille, Jeunesse
My Colo : 39 enfants âgés de 6 à 15 ans ont bénéficié d'un départ en vacances durant l'été

Petits Ateliers Nutritifs : 92 sessions en distanciel pour les futurs et jeunes parents

Appel à Projets Jeunes : 12 projets, dont 1 projet primé au niveau national

Charte territoriale des familles :
Puy-de-Dôme (Dôme Sancy Artense)



Actifs en situation de fragilité
Dispositif répit : 217 bénéficiaires
57 personnes ont bénéficié de l'aide au remplacement dont 70 sont parties en séjour collectif



Personnes retraitées
Charte territoriale avec les aînés
Haute-Loire (Mézenc Loire Meygal)

Le dispositif « répit » a bénéficié à 217 personnes, exploitants et salariés.

Les séjours se sont déroulés au sein de Villages Vacances à :

- Sommières (Gard)
- Super-Besse (Puy-de-Dôme)
- Les Estables (Haute-Loire)
- Maurs (Cantal)
- Bellenaves (Allier)

Le dispositif des chartes présenté l'année dernière lors de notre assemblée, se poursuit et s'étoffe puisque de nouvelles chartes ont vu le jour en 2022 :

- Charte familles : Puy-de-Dôme (Dôme Sancy Artense)
- Chartes aînés : Haute-Loire (Mézenc Loire Meygal)

NOTRE OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

L'offre de services du Groupe MSA Auvergne continue de progresser et constitue une véritable opportunité sur nos territoires.



Avec plus de 900 salariés et 1 500 intérimaires en insertion par l'activité économique, l'offre de services de la MSA Auvergne gère l'ensemble des domaines de l'Economie Sociale et Solidaire

- Maintien à domicile
- Évaluation des personnes âgées
- Téléassistance
- Insertion par l'activité économique
- Protection de l'enfance
- Formation

Ces emplois de proximité non délocalisables apportent de réels services à la population et génèrent un flux économique de 35 millions d'euros par an sur les 4 départements en soutien aux politiques publiques.



Monsieur PASSARIEU donne lecture des résultats de l'année 2022.

Décision :

1^{ère} résolution :

- Vu les articles L 723-35, R 723-106 du Code Rural,
- Vu le rapport général du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale :

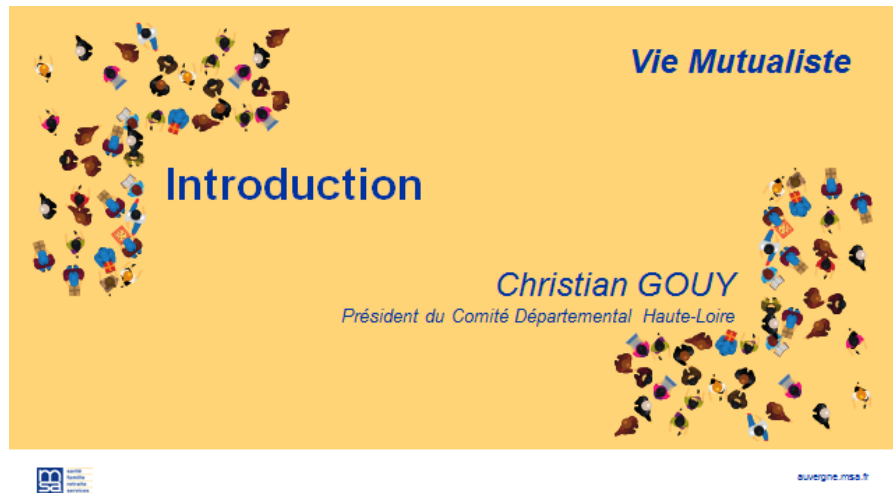
- **Approuve la gestion du Conseil d'Administration**
- **Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.**

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale affecte le résultat excédentaire de la médecine du travail de **21 436,77 € à la réserve de médecine du travail**, ce qui a pour effet de porter à **922 049,66 €** le montant de cette réserve.

Aucune abstention, aucun vote "contre", les 2 résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président PANEL donne la parole à **Christian GOUY, Président du Comité Départemental de Haute-Loire** pour la partie « **Vie Mutualiste** ».



L'Assemblée Générale qui nous réunit aujourd'hui constitue un des temps forts de notre mandat d'élu MSA.

Cet engagement, chacun d'entre nous l'a pris pour des raisons différentes, souvent par conviction, parfois par hasard, mais toujours par intérêt.

En effet, nous sommes d'abord les bénéficiaires, cotisants et/ou assurés, du régime agricole, et à ce titre, premier concerné par la qualité et l'efficacité du service qu'il propose.

Ensuite parce que ce modèle de démocratie mutualiste voulu par nos aînés et pairs, qui ont créé la MSA, est désormais un des derniers encore existant dans le paysage de la protection sociale, ce qui fait de sa préservation un enjeu.

Certes, être élu n'est pas tous les jours facile : il faut être à l'écoute des problèmes des uns et des autres, savoir expliquer, parfois passer le relais.

Mais l'enrichissement que nous pouvons en retirer est indéniable : au-delà de nos statuts d'actifs ou de retraités, nous prenons part au déploiement des politiques publiques, à l'animation de nos territoires, à la préservation du lien social.

Pour illustrer mon propos, je vous invite à écouter certains de nos collègues, qui ont accepté de témoigner aujourd'hui.

Le premier duo est féminin puisque Madame Maryse TRILLON, Présidente de la Commission Vie Mutualiste, reviendra sur le premier mandat d'une jeune élue altiligérienne, Mme Alexiane LEBRE, présidente de l'échelon local des gorges de l'Allier - Gévaudan-Pays de Lafayette.

Je vous proposerai ensuite de revenir sur l'action commune autour de l'alimentation qui a eu lieu dans toutes les MSA du 1^{er} au 9 octobre 2022.

Pour mémoire, il s'agissait d'organiser un événement ludique, festif ou pédagogique sur le thème de l'alimentation avec pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire. Pour la MSA Auvergne, cette action s'est traduite par une animation, portée par quatre de nos élus, lors du Sommet de l'Elevage.

Madame Isabelle GUITTARD et Messieurs Michel PEYRARD, Rémi RIEUF et Nicolas REBOUL ont fait partie des élus qui se sont impliqués sur l'organisation de ces journées.

Rémi RIEUF et Nicolas REBOUL ont accepté de venir aujourd'hui partager leur expérience.

Je leur laisse la parole, et vous remercie.



Question à **Alexiane LEBRE** :

Alexiane, c'est ton premier mandat, pourquoi as-tu choisi de t'engager comme déléguée MSA ?

J'ai choisi de me présenter en tant que déléguée car lors des élections j'étais salariée au sein d'une entreprise de travaux agricoles et j'étais en contact permanent avec les adhérents de la MSA. J'ai souhaité m'investir à leurs côtés pour recenser et faire remonter les données terrain dans un premier temps. Ensuite, je voulais partager et participer aux actions qui se déroulaient sur mon territoire parce que je suis quelqu'un d'assez dynamique. Pour terminer, je souhaitais être un relai de la MSA auprès des partenaires de mon canton.

Question à **Maryse TRILLON** :

Quant à vous Maryse, vous êtes élue depuis plusieurs années, est-ce que vous partagez ma vision ou, avec votre expérience, votre vision a-t-elle changé ?

Alexiane, je partage tout à fait la vision de l'engagement. Quand on m'a proposé de me présenter sur la liste de mon canton, j'ai dit oui car je voulais comprendre comment fonctionnait la Caisse de Sécurité Sociale qu'est la MSA. Je voulais savoir aussi où allaient nos cotisations. Je suis quelqu'un de très attachée au mutualisme et à la singularité de notre régime. Les missions de service public que la MSA mène, notamment celles de la Santé et de la Famille, avaient un écho tout particulier pour moi compte tenu de ma particularité familiale, j'étais sensibilisée au handicap, au social et à la famille. Agir sur mon territoire, c'est quelque chose qui était aussi une motivation forte parce qu'en tant qu'élus nous sommes des relais entre les adhérents et la caisse et nous faisons aussi connaître la MSA dans les différentes instances que l'on peut côtoyer au quotidien dans les sociétés civiles et professionnelles.

Question à **Alexiane LEBRE** :

Lors de ton élection, tu ne connaissais pas forcément tous les délégués de ton échelon local, malgré cela comment as-tu réussi à les mobiliser sur les projets que vous souhaitiez mettre en place ?

Effectivement, je ne connaissais pas tous les délégués de mon canton. Du coup, j'ai pris mon téléphone, mon listing et j'ai téléphoné à chaque personne, dans un premier temps pour me présenter car la plupart ne me connaissait pas et, dans un deuxième temps, pour leur proposer un temps d'échanges. Dans les jours qui ont suivi, nous nous sommes retrouvés à LANGEAC. On a tout d'abord échangé sur nos vies respectives et très vite, on a eu envie d'avoir un projet sur notre échelon. Après avoir débattu, nous nous sommes arrêtés sur un projet qui est le DUERP, le

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels car nous nous sommes aperçus que beaucoup n'en disposait pas alors que c'est un document obligatoire au sein des entreprises et pour certains il n'était pas du tout à jour. Nous avons débriefé autour cela et avons fixé 1 journée et demi qui s'est déroulée les 7 et 21 février. Une dizaine de personnes ont répondu favorablement à notre invitation. D'ailleurs, tout au long du projet, chaque délégué a été informé en temps et en heure de l'évolution, que ce soit par sms, mail ou contact téléphonique, car, à mon sens, pour mobiliser les délégués, il faut qu'ils se sentent concernés. Quoi de mieux que prendre réellement contact avec eux. D'ailleurs, nous sommes très fiers d'avoir pu réaliser ce premier projet sur notre territoire, et nous remercions Madame FERNANDEZ qui a su nous aider à mettre un peu plus de légèreté pour entreprendre tout ça.

Question à **Maryse TRILLON** :

Et vous Maryse, de quel projet êtes-vous la plus fière sur votre échelon ?

Il y a plusieurs projets. Il y a une dizaine d'années, notre Communauté de Communes avait initié une formation informatique à destination des seniors. On a donc mobilisé des seniors retraités du monde agricole et on leur a permis d'oser l'outil informatique. J'ai encore des contacts avec certains et à plus de 85 ans, il y en a encore qui surfent sur la toile et cela a permis également de remettre du lien social.

Un autre projet : on a été amenés à mobiliser la population d'un autre secteur pour la prévention du suicide, donc nous avons reçu la chargée de prévention régionale pour faire une campagne de sensibilisation. Cette action de sensibilisation a encore aujourd'hui tout son sens puisque dans chaque département s'est mise en place une cellule mal être et on parle de création de réseau sentinelle.

La dernière action phare a eu lieu, tout récemment, au sommet de l'élevage sur le thème de l'alimentation. Le personnel de la MSA s'est mobilisé pour organiser le stand sur le sommet de l'élevage ainsi que des délégués cantonaux de chaque département. Leur implication a été forte car ce n'est pas toujours facile d'accéder au site du sommet de l'élevage en raison des désagréments liés à la circulation et il y a eu des temps de préparation avant cette manifestation pour travailler sur l'animation du stand. Chacun de ces délégués, au fil des 4 jours, a animé le stand de façon ludique, goûteuse parce qu'il y avait des dégustations, et dynamique. Je vais les citer : Isabelle GUITTARD, Michel PEYRARD, André COUDOUEL ainsi que Nicolas REBOUL et Rémi RIEUF à qui je laisse la parole pour vous parler de l'action Alimentation.



- Question à **Rémi RIEUF** :

C'est ton premier mandat, pourquoi as-tu accepté de participer à cette action ?

Je suis exploitant agricole sur la commune de Cusset dans l'Allier, en poules pondeuses, bovins, ovins et j'ai également un magasin de vente à la ferme. Je me suis lancé dans ce premier mandat parce que je voulais voir, de mon propre point de vue, l'intérieur de la MSA, son mode de fonctionnement. Dans nos campagnes, on écoute beaucoup de choses sur la MSA mais on est mal informé, on voit les cotisations mais pas les services rendus par la MSA. Par rapport à cette action à Cournon, je trouvais ça très important car en tant qu'élue municipal sur la commune de Cusset où on gère un Plan d'Alimentation Territorial, je me rends compte, par le biais de ces actions, que l'on rend service à tout le monde. Il y a beaucoup de méconnaissance au niveau de l'alimentation, de la production, du mode de fonctionnement. Il y a de fausses idées qu'il faut contrer justement par ces actions en posant des questions et en rendant service aux personnes, en les « éduquant » sur des choses qu'ils ne connaissent pas.

- Question à **Nicolas REBOUL** :

Quant à toi, ce n'est pas ton premier mandat, qu'as-tu apprécié dans cette expérience ?

C'est effectivement mon deuxième mandat. J'ai accepté cette expérience afin de communiquer sur nos métiers, en l'occurrence pour nous deux l'élevage de poules pondeuses, montrer ce que l'on fait car quelquefois on a des images un peu biaisées et dire au consommateur qu'on ne fait pas n'importe quoi. Le but c'est de le rassurer surtout dans une période où l'on parle beaucoup de grippe aviaire. J'ai été aussi interpellé sur le nombre d'œufs que les poules pondent par jour dans nos élevages industriels. Elles ne font qu'un œuf par jour et ça permet de reposer les bases et montrer aux gens qu'on ne fait pas n'importe quoi.

Le deuxième point, c'est un peu notre rôle de délégué, est de se sentir utile sur le territoire et pour les personnes. Ça me permet aussi de connaître un peu l'actualité, notamment au niveau de la MSA, ce qui se passe, ce qui va se passer et de relayer l'information sur le terrain. Dernier point, cela permet de prendre la température, voir l'état d'esprit, les actions qui seraient bien de mener. Je parle de la journée du Sommet de l'Élevage, mais il n'y a pas que ça, il y en a d'autres. Sur le département du Cantal, il y a eu au mois de juin pendant 5 jours la charte des aînés autour du lien social et la prévention santé. Des animations ont eu lieu, principalement à destination des aînés, et la MSA joue pleinement son rôle.

Dernier point plus personnel, on est tous les jours dans nos exploitations avec nos problèmes et quelque part, ça permet de « sortir la tête du guidon », de voir d'autres personnes, qu'il y a beaucoup de choses à voir, à faire, et prendre un peu de hauteur.

- Question à **Rémi RIEUF** :

Et toi, qu'as-tu retenu de cette expérience ?

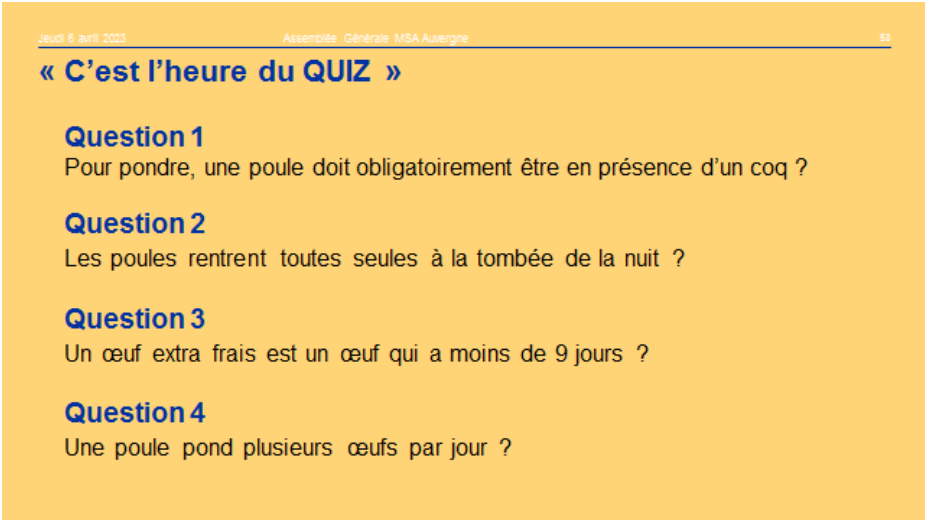
Je vais rebondir sur la vie extérieure à l'exploitation. On est souvent dans le boulot, la « tête dans le guidon ». Ces journées, ces animations sont très ludiques, touchent tous les publics, enfants, adultes, retraités. On a posé quelques questions à partir d'un petit quiz et il y avait des gens qui ne savaient pas le nombre d'œufs, le fonctionnement de la poule, ...j'ai vraiment été surpris par certaines réponses.

Ces rencontres permettent de valoriser nos produits, c'est réconfortant pour nous au niveau du travail de pouvoir transmettre un peu « notre savoir » tout en étant dans un contexte sympa. Tout était très bien préparé par la MSA, avec un arbre très ludique, un questionnaire sur la tablette très sympa. On s'est vraiment amusés à communiquer avec les visiteurs.

- Question à **Nicolas REBOUL** :

Et toi, as-tu en tête une anecdote ou un échange à partager avec nous ?

Oui, il y en a eu plusieurs dont une question sur le rôle du coq dans nos basse-cours : « pour pondre, une poule doit-elle être obligatoirement en présence d'un coq ? » Certaines personnes ont appris que ce n'était pas indispensable. D'ailleurs, nous allons maintenant voir si vous connaissez les réponses aux questions du quiz que nous avons préparé pour le public du stand MSA...



Jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 25

« C'est l'heure du QUIZ »

Question 1
Pour pondre, une poule doit obligatoirement être en présence d'un coq ?

Question 2
Les poules rentrent toutes seules à la tombée de la nuit ?

Question 3
Un œuf extra frais est un œuf qui a moins de 9 jours ?

Question 4
Une poule pond plusieurs œufs par jour ?

Réponse 1 :

Non, il n'est pas nécessaire d'avoir un coq pour que la poule pondre des œufs !

Réponse 2 :

Oui, c'est naturel, dès que la lumière baisse, elles rentrent naturellement pour s'alimenter, boire et se coucher dans un endroit sécurisé.

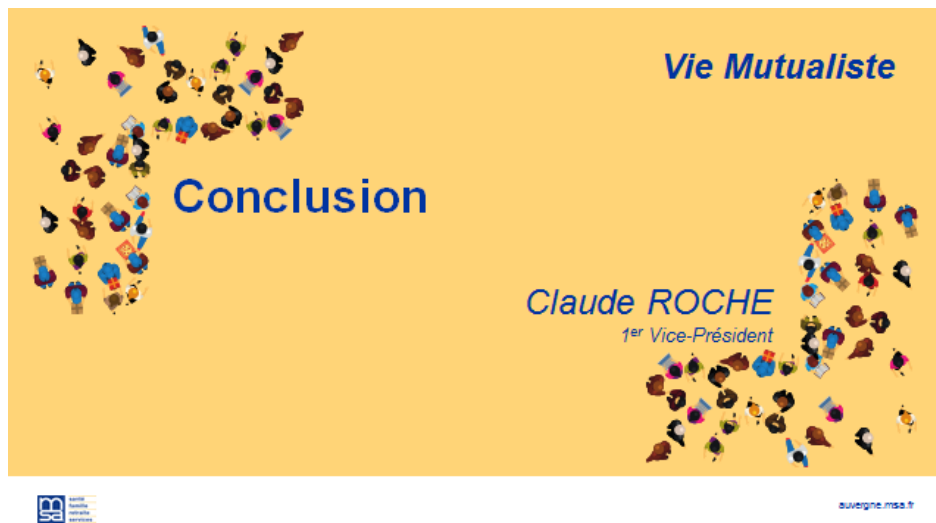
Réponse 3 :

Oui, selon la réglementation, un œuf est considéré extra frais jusqu'à 9 jours après la ponte.

Réponse 4 :

Non c'est faux même pour les gros élevages. Les normes « bien être animal » sont très respectées. On maintient le niveau d'éclairage pour qu'elles fassent un œuf par jour. Dans les basse-cours, quand il y a une baisse de luminosité, les poules baissent en production. C'est le seul but de la lumière dans les élevages.





Je vous remercie pour ces interventions qui nous ont rappelé, s'il le fallait, toute l'importance de notre rôle d'élu sur le terrain, au plus près de nos ressortissants et des questions qui les préoccupent.

Cet engagement, nous l'avons vu, peut se traduire de manière différente selon nos appétences pour tel ou tel sujet, nos envies pour améliorer les choses et nos espoirs pour contribuer à offrir une meilleure qualité de vie dans les campagnes que nous aimons tant, où nous vivons et où nous travaillons.

J'en veux pour preuve les multiples projets menés en 2022 sur nos 4 départements auvergnats et je tiens à remercier ceux d'entre vous qui ont apporté leur contribution.

Votre soutien s'est traduit de multiples manières, par exemple :

- La participation à la mise en place et au déploiement des dispositifs d'action sociale, telles que les "chartes des aînés" ou les chartes "Grandir en milieu Rural" portées par le Service d'Action Sanitaire et Sociale.
- La mise en place d'actions de formation avec le service Santé et Sécurité au Travail ou d'ateliers thématiques pour répondre à des problématiques telles que l'accès au numérique, la sécurité au travail, le mieux vivre sa vie professionnelle, mais aussi la prévention aux risques professionnels dans les établissements d'enseignement agricole.
- L'organisation d'événements qui ont permis de rassembler les plus jeunes et leurs aînés autour d'animations intergénérationnelles.

L'animation de nos territoires, ce sont aussi les réunions organisées pour nous, les élus, pour nous informer sur l'actualité de la protection sociale, nous mobiliser sur des thématiques transverses comme celle du mal-être dans le milieu agricole que l'on devrait plutôt appeler mieux vivre sa vie professionnelle et familiale, ou tout simplement nous permettre d'échanger pour faire avancer les choses.

Pour illustrer mon propos, je vous invite pendant quelques minutes à remonter le temps pour revoir, en images, quelques-uns des moments forts que nous avons partagés en 2022.

Bon visionnage et bonne continuation de l'Assemblée Générale à toutes et à tous.



Le Président PANEL indique que les délégués ont à leur disposition un document répondant à quelques questions qu'ils ont déjà pu poser :

ACTION SOCIALE

La MSA Auvergne finance-t-elle les travaux d'adaptation de l'habitat pour les personnes âgées ?

Oui, sous conditions de ressources, le service Action Sociale de la MSA Auvergne peut intervenir pour aider au financement de travaux qui améliorent la fonctionnalité du logement dans une logique de maintien à domicile afin d'améliorer la sécurité.

A titre d'exemples, peuvent être éligibles les travaux suivants :

- Adaptation de la salle de bains
- Motorisation des volets
- Installation de monte-escalier

Depuis la fin des Contrats Enfance Jeunesse, la MSA continue-t-elle de financer les projets dédiés à la jeunesse sur les territoires ?

Oui, dans le cadre de l'actuel COG (2021-2025) la MSA Auvergne poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant la nouvelle offre institutionnelle « Grandir en Milieu Rural ».

Cette offre a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le domaine de l'enfance jeunesse. Elle concerne les thématiques suivantes : l'accueil du jeune enfant, les loisirs, la parentalité, le numérique et la mobilité.

A titre d'exemples et dans ce cadre, la MSA Auvergne peut :

- Accompagner la création d'une micro-crèche, d'un espace ALSH,
- Soutenir la formation BAFA des jeunes du territoire
- Participer au financement d'un pôle ados

- Soutenir la création d'une aire de co-voiturage

FAMILLE

Je suis mariée et bénéficiaire de l'AAH. J'ai entendu parler d'une réforme pour le calcul de l'AAH en 2023. Qu'en est-il exactement ?

Il s'agit d'une mesure mettant en place la déconjugalisation de l'AAH. A l'inverse de la situation actuelle, l'AAH sera calculée uniquement sur les revenus de la personne bénéficiaire de cette prestation.

Cette mesure entre en vigueur à partir du 01/10/2023.

A compter de cette date, 2 cas de figure :

- Pour les nouveaux bénéficiaires : le calcul de l'AAH s'effectuera avec leurs seuls revenus.
- Pour les personnes déjà bénéficiaires de cette prestation, sera effectuée une comparaison entre l'ancien mode de calcul (calcul avec ressources du couple) et le nouveau mode de calcul (calcul avec ressources du seul bénéficiaire) pour verser le montant le plus favorable.

RETRAITE

Loi Chassaigne, je ne perçois pas le montant de 85 % du SMIC Net agricole (1 138,63 euros au 01/01/2023), pourquoi ?

La loi du 3 juillet 2020, dite Loi Chassaigne 1, porte à 85 % du SMIC net agricole la pension retraite d'un exploitant agricole disposant d'une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation. Le dispositif a été mis en place automatiquement à partir du 1^{er} novembre 2021.

La Loi Chassaigne modifie le Complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (CDRCO). Il s'agit d'un différentiel de retraite qui vise à porter le montant total des retraites NSA perçues à 85 % du Smic net agricole (1 138,63 euros au 01/01/2023).

Le calcul des droits Chassaigne s'appuie sur les échanges inter régimes de retraite (EIRR) qui se produisent 3 à 6 mois après la date de départ en retraite. Ces échanges permettent de connaître le montant de l'ensemble des pensions retraite de l'assuré afin de vérifier s'il est éligible au dispositif.

La mise en application du dispositif est soumise à diverses conditions :

- Une **carrière complète**, c'est-à-dire le taux plein pour la génération concernée.
- Une **durée d'assurance** en tant que **chef d'exploitation d'au moins 17,5 années**.
- Une **condition de subsidiarité** qui impose la liquidation de toutes les pensions retraite personnelles de base et complémentaires auxquelles l'assuré peut prétendre. Une exception est prévue pour la retraite IRCANTEC des mandats d'élus. La poursuite du mandat ne fait pas obstacle à la revalorisation Chassaigne.
- Une **condition de ressources** : les ressources totales de l'assuré (ensemble des droits propres de base et complémentaires tous régimes de retraite) ne doivent pas dépasser le plafond de 1 138,63 euros (au 01/01/2023).

Exemple 1 : Un assuré qui ne justifie pas de 17,5 années (soit 70 trimestres) en tant que chef d'exploitation sera exclu du dispositif. C'est une condition impérative pour rentrer dans le cadre de la revalorisation.

Isabelle
Née en 1959
Retraitée depuis janvier 2021

Ancienne chef d'exploitation après le décès de son mari
Auparavant conjointe de chef d'exploitation

167 trimestres (carrière complète)
15 ans (soit 60 trimestres) comme chef d'exploitation
Revenu professionnel NSA : 800 SMIC

Retraites versées (tous régimes confondus) : 686,46 €

J'ai une carrière complète, j'ai été cheffe d'exploitation, j'ai demandé toutes mes retraites, pourquoi je ne bénéficie pas de la revalorisation ?

Isabelle bénéficie-t-elle de la revalorisation ?



Non, Isabelle **ne justifie pas des 17,5 ans (70T) comme chef d'exploitation nécessaires** pour bénéficier de la revalorisation. Même avant la nouvelle loi, elle ne bénéficiait pas du complément différentiel car sa durée de carrière en tant que chef d'exploitation est insuffisante.

Être chef d'exploitation et avoir mis en valeur une exploitation	Carrière complète (DAE)	Durée d'assurance minimale de chef d'exploitation de 17,5 ans	Avoir demandé toutes ses retraites
✓	✓	✗	✓

Exemple 2 : Un assuré qui remplit toutes les conditions citées, mais pour qui le total des retraites dépasse le plafond de ressources sera écarté du dispositif. Les ressources sont étudiées en inter régime et non pas uniquement dans le cadre des retraites versées par la MSA.

Marc
Né en 1959
Retraité depuis janvier 2021

Ancien chef d'exploitation
Auparavant conjoint collaborateur
Une activité salariée d'informaticien

167 trimestres dont 10 ans de membre de la famille et 34 trimestres en tant que salariée

Revenu professionnel NSA : 800 SMIC
Revenu salarié : 2,2 SMIC
Retraites versées : 1 199,25 € dont 564,28 € de retraite salariée ; 575,26 € de retraite NSA et 59,71 € de complément différentiel de retraite agricole

Marc bénéficie-t-il de la revalorisation ?



Non, car le total de ses retraites dépasse le nouveau **plafond de cumul de retraite tous régimes**. Marc aurait pu bénéficier de la revalorisation car il réunit toutes les conditions mais son total de retraite est de 1 199, 25 € soit déjà plus de 85 % du SMIC agricole (1138,68€). **La revalorisation est donc neutralisée.**

Toutefois, **il ne perd pas ses droits et continue de bénéficier de ce qu'il a déjà acquis** (59,71 € de complément différentiel).

Être chef d'exploitation et avoir mis en valeur une exploitation	Carrière complète (DAE)	Durée d'assurance minimale de chef d'exploitation de 17,5 ans	Avoir demandé toutes ses retraites
✓	✓	✓	✓

Dans quel cas le montant total des retraites perçues est inférieur à 85 % du SMIC ?

Le montant servi peut s'avérer être inférieur au plafond de 85 % du Smic net agricole (1 138,63 euros au 01/01/2023) après application des conditions. Cette situation s'explique par la **proratization**.

Ainsi, pour un assuré qui remplit toutes les conditions mais dont la carrière complète ne l'est pas en qualité de chef d'exploitation, la proratization sera appliquée. Seules les années en qualité de chef d'exploitation rentrent dans le calcul du droit.

Exemple : Thierry a exercé 32 ans en tant que chef d'exploitation (128 trimestres) sur un total de 167 trimestres cotisés (taux plein). Le calcul de la revalorisation Chassaing se fera donc sur la base des 32 années de chef d'exploitation.

Thierry
Né en 1959
Retraité depuis janvier 2021

Ancien chef d'exploitation agricole pendant 32 ans
Auparavant aide familial

167 trimestres dont 10 ans en tant qu'aide familial (40 trimestres)
Revenu professionnel NSA : 800 SMIC

Retraite versée par la MSA : 851,72 € dont 81,39 € de complément différentiel.

Pourquoi je n'ai pas 1 138,63 € à la suite de cette revalorisation ?

Thierry bénéficie-t-il de la revalorisation ?



Oui, Thierry peut bénéficier de la revalorisation. Il réunit toutes les conditions.

Cependant, **la revalorisation est proratisée car il n'a pas une carrière complète de chef d'exploitation.** Les années passées en tant qu'aide familial ne comptent pas pour le calcul du droit au CD RCO.

Avec la revalorisation, le montant de sa retraite s'élève à **931,23 €, soit 79,51 € de plus.**

Être chef d'exploitation et avoir mis en valeur une exploitation	Carrière complète (DAE)	Durée d'assurance minimale de chef d'exploitation de 17,5 ans	Avoir demandé toutes ses retraites
✓	✓	✓	✓

Réforme des retraites : dois-je déposer ma demande de retraite ?

La réforme des retraites concerne les générations nées à compter du 01/09/1961. En cas d'adoption définitive du texte et une mise en application au 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ en retraite sera progressivement reporté à raison d'un trimestre par génération et la durée d'assurance relevée d'un trimestre par génération (pour les assurés nés à partir du 01/09/1961).

La demande de retraite déposée sera enregistrée dans nos bases pour être analysée. En revanche, l'étude du droit retraite sera décalée dans le temps pour intégrer les nouveaux paramètres et dispositions de la réforme.

La retraite ne sera donc pas notifiée dans l'attente des effets concrets et des décrets d'application de la réforme. Les demandes pourront être rejetées ou non recevables si les règles en vigueur ne permettent pas un départ effectif à la date souhaitée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est préférable de ne pas cesser définitivement votre activité ou de démissionner de votre poste de travail sans connaître la date d'effet qui vous est applicable et ce pour éviter toute rupture de ressources. Vous pouvez d'ores et déjà vérifier votre éligibilité à la réforme avec le service en ligne « *Suis-je concerné(e) ?* » disponible à partir du site auvergne.msa.fr

Nous vous conseillons d'anticiper vos démarches et d'effectuer votre demande de retraite en ligne 4 à 5 mois avant la date de départ souhaitée, via votre espace privé rubrique Mes services > Retraite > Demander ma retraite.

CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Que je sois particulier, exploitant ou professionnel de santé, quel est l'impact de la nouvelle téléphonie mise en place à compter du 30/03/2023 ?

Un nouveau serveur vocal interactif a été mis en place avec 2 numéros distincts : l'un pour les prestations des particuliers et des exploitants ; l'autre pour les professionnels exploitants, employeurs et tiers déclarants.

Ce qui ne change pas :

Le N° pour les particuliers ou exploitants pour les prestations reste inchangé

Le N° pour les employeurs reste inchangé

Ce qui change :

Les exploitants pour la partie entreprise (affiliation, factures, parcellaire) utiliseront le N° employeurs

Le 30 mars 2023, l'accueil téléphonique évolue.

Comment joindre la MSA Auvergne par téléphone ? 3 numéros

Prestations
Particuliers - Exploitants **04 71 646 646**

Tapez :

- 1 Santé
- 2 Famille
- 3 Retraite
- 4 Autre information / Rendez-Vous

Exploitants, Employeurs **04 71 64 41 86**

Tapez :

1 Exploitants	1 Facture / Parcellaire
2 Employeurs / Entreprises	2 Affiliation
3 Tiers déclarants	

Professionnels de santé **04 71 64 41 40**



L'accueil téléphonique est ouvert :

du lundi au jeudi

8 h 15 à 12 h 15 et
13 h 15 à 17 h

le vendredi

8 h 15 à 12 h 15 et
13 h 15 à 16 h

Des lignes spécifiques pour : **Contacteur un travailleur social : 04 71 64 46 64**
Questions liées à l'espace privé : 03 20 900 500



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Dans tous les cas une réponse sera apportée sur tous les sujets grâce à nos téléconseillers polyvalents.

SANTÉ

Je suis en arrêt de travail. Dans quels délais dois-je transmettre mon arrêt à ma caisse de MSA ?

Lors de la consultation ou de la visite, votre médecin peut vous prescrire un arrêt de travail.

Si le médecin déclare votre arrêt de travail sur Amelipro, il vous remettra le volet 3 de cet arrêt de travail qui sera à remettre à votre employeur si vous en avez un ou à Pôle emploi (si vous êtes au chômage et que vous êtes indemnisé). Votre arrêt sera transmis directement à votre caisse de MSA et vous n'aurez aucune démarche à effectuer (sous réserve que votre Carte Vitale soit à jour).

Si le médecin n'utilise pas Amelipro, il vous remettra un document en 3 volets précisant la durée et le motif de l'arrêt de travail.

Vous devez adresser dans un délai maximal de 48 heures :

- les volets 1 et 2 à votre MSA
- le volet 3 à votre employeur si vous en avez un ou à Pôle emploi (si vous êtes au chômage et que vous êtes indemnisé).

Si vous ne respectez pas ce délai de 48 heures, le montant de vos indemnités journalières peut être réduit.

Je suis en arrêt de travail. Comment transmettre mon arrêt de travail à ma caisse de MSA ?

Les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail peuvent être transmis à votre caisse de MSA par différents canaux :

- Rapide et sûr : via votre espace privé accessible depuis le site Internet de la MSA auvergne.msa.fr ou depuis l'application mobile « Ma MSA et moi »
- Sinon, par voie postale à l'adresse suivante :
MSA Auvergne – 16 rue Jean Claret - 63972 CLERMONT FERRAND Cedex 9
- En déposant votre arrêt à l'accueil de votre caisse de MSA.

Exploitant agricole, je vais être papa, quelles démarches dois-je effectuer pour bénéficier du congé de paternité ?

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la durée du congé de paternité est de 25 jours calendaires* ou 32 jours calendaires* en cas de naissances multiples à prendre dans les 6 mois de la naissance de l'enfant.

- Si vous êtes salarié :
 - Vous devez informer votre employeur des dates de prise et des durées de la ou des périodes de congés au moins 1 mois avant le début de chaque période. Le salarié adresse également une demande auprès de la MSA afin d'être indemnisé. La demande est accompagnée des pièces justificatives selon la qualité de père ou de personne qui vit avec la mère. Le document "Attestation sur l'honneur congé de paternité ou d'accueil de l'enfant" est disponible sur notre site Internet auvergne.msa.fr
- Si vous êtes exploitant :
 - Vous devez effectuer une demande d'allocation de remplacement à votre MSA dans un délai d'1 mois au moins avant la date de naissance de l'enfant.
- Vous devez obligatoirement cesser votre activité pendant une durée de 7 jours à la naissance de l'enfant (pour les salariés 4 jours calendaires* de congé paternité faisant immédiatement suite aux 3 jours du congé de naissance).
- Vous disposez d'une autre période de 21 jours calendaires* (portée à 28 jours* en cas de naissances multiples). Elle doit être prise dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant. Cette période de 21 jours (ou 28 jours* en cas de naissance multiple) peut être fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours.

*les jours sont comptés du lundi au dimanche, jours fériés inclus.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Pour quelle raison les achats de sécurité (casque, surpantalon) pour emploi de tronçonneuse ne sont plus subventionnés par la MSA ? Le rôle de la MSA n'est-il pas de faire de la prévention ?

Pour les salariés, les équipements de protection individuelle obligatoire qui doivent être fournis par l'employeur dans le cadre de la réglementation ne peuvent pas être pris en charge sur le budget prévention.

Pour les non-salariés, dans le cadre d'une politique de caisse et afin de garder une cohérence entre les entreprises qu'elles soient ou non employeurs, il a été décidé depuis plusieurs années d'appliquer les mêmes règles. Les équipements de protection individuelle ne peuvent donc pas rentrer dans le cadre d'une aide financière. Néanmoins, les entreprises peuvent être accompagnées dans le choix de ces équipements, les nouveautés proposées sur le marché et la normalisation.

COTISATIONS NON SALARIÉES

L'Unification de la Déclaration Fiscale et Sociale, qu'est-ce que cela change pour moi ? Suis-je concerné ?

A compter de 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'aurez qu'une seule déclaration à remplir. En effet, la déclaration fiscale et sociale unifiée fusionne, en une seule formalité, la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP).

Il vous suffira de faire votre déclaration fiscale habituelle sur le site impots.gouv.fr. Elle comprendra une nouvelle rubrique « social » à renseigner. Les données fiscales utilisées pour le calcul des cotisations et contributions sociales et la rubrique "social" seront automatiquement transmises à votre caisse MSA.

Votre déclaration unique de revenus servira à la fois pour le calcul de votre impôt sur le revenu et de vos cotisations et contributions sociales.

Vous êtes concernés si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou cotisant de solidarité affilié à la MSA.

Vous n'êtes pas concerné si :

- à titre exceptionnel, vous bénéficiez d'une dérogation car vous résidez dans une zone blanche ou que vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une déclaration en ligne. Dans ces cas, vous pouvez déposer votre déclaration au format papier.
- vous avez cessé votre activité en 2022.

Précision : Si vous n'êtes pas concerné par la déclaration de vos revenus en ligne, vous devrez continuer à renseigner vos revenus professionnels à la MSA. Le formulaire de déclaration, à télécharger sur le site, devra être retourné selon le même calendrier que celui de la déclaration fiscale.

Quelles sont les démarches que vous devrez suivre ?

C'est l'administration fiscale qui annoncera l'ouverture du site impots.gouv.fr où vous pourrez faire votre déclaration aux dates prévues. Vous devrez alors vous connecter à votre espace particulier muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ».

Une fois connecté, vous serez identifié comme affilié à la MSA. En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider.

La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales que vous aurez renseignées. La MSA reste compétente pour l'appel et le paiement des cotisations.

RECOUVREMENT-CONTENTIEUX

Un adhérent rencontre des difficultés pour payer ses cotisations, la MSA peut-elle lui accorder des facilités de paiement ?

Si un adhérent n'a pas la possibilité de s'acquitter de ses cotisations, il faut qu'il contacte sans tarder le service recouvrement-contentieux de la MSA via le numéro d'appel unique : 04 71 646 646. Un échéancier de paiement ou un paiement différé sous forme de cession de primes pourra lui être accordé.

PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS

J'ai fait une demande de Prise en Charge Ukraine, où en est le traitement de mon dossier ?

Les dossiers ont tous été étudiés.

Pour les demandes recevables, la prise en charge a été attribuée à compter de la mi-mars, sur les cotisations éligibles, pour l'année 2022 puis les années antérieures s'il restait une dette de cotisations.

Pour les personnes totalement à jour, elle est pré-affectée sur les cotisations 2023 et viendra en déduction du 2^{ème} appel provisionnel ou de la prochaine échéance pour les adhérents mensualisés.

L'information relative à l'attribution ou au rejet de la demande de prise en charge sera envoyée par courrier sur l'espace privé courant avril.

La parole est ensuite donnée à la salle pour les autres questions orales.

Question de David MALLET

Par rapport aux PEC Ukraine aujourd'hui que s'est-il passé. Aujourd'hui, vous avez délaissé nos jeunes, ils ont été les plus grands perdants des PEC Ukraine. Les cotisations qui ont été reversées l'ont été au détriment des jeunes. Si vous voulez que nos jeunes délégués viennent voir la MSA et parlent positivement de la MSA, pensez à eux, ne délaissez pas les jeunes.

Réponse de M. PANEL :

Il y a plusieurs choses en fait. Tout d'abord, les prises en charge de cotisations sur le plan Ukraine. En fait, la MSA est positionnée en tant qu'opérateur. Les critères d'éligibilité aux prises en charge de cotisations Ukraine ont été définis par les pouvoirs publics ce qui fait qu'ont été éligibles les personnes qui ont fait les demandes et qui rentraient dans les critères déterminés. Pour que le jeune soit éligible, il fallait qu'il en fasse la demande et qu'il rentre dans le cadre. S'il est pris en compte et qu'il a des montants de cotisations assez faibles, forcément le montant de prise en charge est faible aussi. Ce qui est important de savoir, c'est qu'à l'origine, la MSA a une enveloppe nationale de 30 millions d'euros qui est destinée aux prises en charge de cotisations. Cette enveloppe est destinée à des fins sociales, chose que la MSA sait faire, c'est inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion. Chaque année, on a cette enveloppe, on sait pratiquer en la matière et l'Etat a été interpellé depuis plusieurs années sur des questions économiques, sur des questions de climat, et a décidé de répondre par l'intermédiaire d'enveloppes financières à ces problématiques sur un axe de prise en charge de cotisations. La MSA est mise à contribution pour remplir cette mission. C'est vrai que nous sommes l'interlocuteur final, on a débattu plusieurs fois avec les pouvoirs publics, c'est un axe pour intervenir. Nous, on ne fait que mettre des moyens à disposition des pouvoirs publics pour aboutir en fait à cette initiative de départ. Dans le cadre des prises en charge de cotisations Ukraine, nous avons quand même eu 9 millions d'euros à gérer au niveau de la MSA Auvergne, c'est très conséquent, sauf que l'on n'est pas pourvus d'effectifs

supplémentaires pour gérer cette démarche alors qu'elle nécessite en plus des traitements spécifiques et manuels qui ne sont pas dans le fonctionnement quotidien informatisé.. ce qui veut dire qu'on mobilise des effectifs à cette fonction mais, malgré tout, on doit rendre notre service quotidien et aujourd'hui on va faire notre mission en temps et en heure. Sur ce dossier, nous avons un règlement européen qui exige à la France de respecter certaines pratiques par rapport à l'octroi de financements qui ne sont pas prévus initialement dans le cadre européen qui nécessite des dérogations, la MSA doit apporter la validation de ces prises en charge de cotisations à travers son Conseil d'Administration.

Question de Jean GARDES

Ma question est relative au parc immobilier de notre MSA, en termes de coût de fonctionnement des bâtiments par rapport aux crises énergétiques que nous vivons et les conséquences financières.

En ce qui concerne la Haute-Loire, où en sommes-nous en terme de nouveaux locataires par rapport au volume des locaux, leur utilisation ou sous-utilisation, qui entraîne des conséquences financières. Il faut rappeler que le bâtiment a été construit après 1945 en béton. Ma question est d'ordre « passoire thermique », je ne sais pas comment on a pu réhabiliter ou si des travaux ont été faits en terme d'isolation ? Et puis on a construit juste avant de se regrouper avec la MSA Auvergne un 5^{ème} étage, à quoi sert-il aujourd'hui ? Et ça ne concerne pas que pour la Haute-Loire.

Réponse de M. PANEL :

Le Conseil d'Administration continue de rester attentif à nos locaux, leur entretien leur renouvellement. Il a délégué au Directeur général la gestion et si besoin est, le renouvellement. Je lui laisse la parole pour répondre à la question.

Réponse de M.PASSARIEU :

Je vous confirme que la MSA Auvergne est dans une logique de rationalisation des coûts et d'occupation des espaces notamment au regard de la crise énergétique, et nous prenons toutes les dispositions nécessaires en ce sens, en concertation avec le Conseil d'Administration.

Plusieurs choses par rapport à ce point-là. Nous sommes très attentifs car, en effet, nous avons été touchés de plein fouet, tout comme vous, par la crise énergétique. Nous avons la chance d'avoir construit un siège social sur Clermont-Ferrand dans lequel on est rentré en 2018, qui est aux nouvelles normes et qui nous a permis de générer de fortes économies en termes de gestion et de fonctionnement. Donc cela est déjà un point fort pour la caisse.

Maintenant, si je me concentre sur le patrimoine immobilier altiligérien. Pour la Haute-Loire, nous avons effectivement un bâtiment, qui abrite tous les effectifs de production, qui est de qualité. Aujourd'hui, nous avons retrouvé des locataires donc nous l'avons réutilisé en termes d'espace de travail et nous avons amené quelques travaux supplémentaires d'isolation thermique et on est donc en train d'optimiser le rendement énergétique du bâtiment. Donc effectivement, il y a des travaux et il y a même des déménagements qui sont prévus, de réorganisation. Vous parliez du 5ème étage, nous allons aujourd'hui le libérer, ne plus le chauffer, ne plus le nettoyer et nous allons effectivement redistribuer tous les services sur les niveaux inférieurs. Et pour autant, nous avons quand même trouvé un locataire qui va occuper tout ou partie d'un étage pour redensifier l'utilisation de ces mètres carrés.

Toujours sur la Haute-Loire, puisque la question est posée. Nous avons cédé le Château Michel. C'était une nécessité également en termes de coûts d'entretien. C'est très bien qu'il revienne à la commune d'Yssingaux qui va en faire un projet social et culturel. Pour autant, nous sommes

restés et nous sommes propriétaires dans un bâtiment qui sera beaucoup plus adapté. Les adhérents tout autour d'Yssingeaux pourront nous rendre visite dans un bâtiment qui sera beaucoup plus adapté, conforme à nos attentes et qui sera moins énergivore aussi en termes de consommation d'énergie. Nous allons faire la même chose sur Brioude où nous avons deux adresses. Dans une perspective aujourd'hui nous avons concentré une seule adresse. Nous sommes au 15 et au 22 Bd Aristide Briand. Nous allons concentrer nos efforts pour être sur un seul bâtiment. Donc nous sommes très attentifs et nous portons cette logique là sur les autres départements. Actuellement, notre point d'attention est davantage sur le département du Cantal où nous avons beaucoup de salariés. C'est pratiquement là où nous avons le plus de salariés en MSA Auvergne. C'est un bâtiment qui date et sur lequel il y a un rendement énergétique insuffisant. [...]

Question de M. Gilles BRUGERE

J'ai vu par vos graphiques que vous dépensiez plus en paiement de retraite qu'en cotisations, donc quelle est votre vision d'avenir sur le point de vue économique des retraites ? Est-ce que nos cotisations retraite vont augmenter à l'avenir ? tant sur le plan maladie que sur le plan retraite.

Ma deuxième question : Quelle est la vision de la MSA par rapport au débat actuel sur les retraites, c'est-à-dire les 64 ans ou pas.

Ma troisième question : Pour les jeunes, si eux vont payer les cotisations. Pensez-vous qu'il soit nécessaire pour la MSA d'augmenter les cotisations pour équilibrer ses budgets. Quand on est actif, la facture de la MSA est quand même un gros morceau fiscal et avec l'augmentation du cours des céréales que nous avons vécu, même s'il rebaisse aujourd'hui ; l'augmentation du cours des bovins ; l'augmentation du cours du porc, je me fais du souci pour l'année prochaine pour payer mes cotisations.

Donc je voulais avoir un peu cette vision globale sur une dizaine d'années pour savoir où on va.

Réponse de M. PANEL :

Ces questions sont toutes légitimes et bonnes à poser et bonnes à prendre. Quand on est élu MSA, on a tendance à s'intéresser un peu plus aux questions sociales et la retraite, forcément, en fait partie.

Toute législation qui évolue, la MSA participe à l'évolution, mais en grande partie, ce sont les partenaires sociaux et à la fin, c'est le législateur qui décide. Sur la position d'aujourd'hui, nous n'allons pas refaire le calcul des retraites, sur quoi il est basé. Le système a été mis en place après-guerre dans une période où il y avait beaucoup d'actifs, pas beaucoup de retraités. Les gens, je parle surtout en agriculture, avaient pour objectif de se préserver un minimum au moment où ils arrivaient à la retraite. Et il y a ne serait-ce qu'une trentaine d'année, les gens qui arrivaient à la retraite ne vivaient pas très longtemps.

Actuellement vous avez constaté que le régime retraite MSA est déséquilibré du fait de la pyramide des âges au régime agricole, c'est pour cela que nous bénéficions du système de compensation (reversement par des régimes excédentaires) et aussi des revenus de taxes pour abonder nos ressources. La réforme en cours vise à équilibrer les recettes et dépenses au niveau global tout en limitant les augmentations de cotisations qui sont préjudiciables pour la compétitivité et en conservant des droits suffisants pour l'avenir.

Il y a fort à parier que d'autres réformes seront nécessaires pour ajuster les prestations servies mais les réformes Chassaing constituent une première avancée significative pour les retraites agricoles.



Le Président PANEL accueille maintenant le **Professeur Jean-Marc SOULAT**.

Le Professeur SOULAT est Médecin National de la MSA depuis mai 2017 et également Président de l'INMA, l'Institut National de Médecine Agricole.

Il est professeur des universités – praticien hospitalier, et avait été chef de service de médecine du travail au CHU de Purpan à Toulouse.

Le Professeur SOULAT est à l'origine de la mise en place du Conseil Scientifique à la CCMSA depuis 2020. C'est une instance institutionnelle qui regroupe des personnalités extérieures, des élus MSA et des représentants administratifs des directions de la MSA dans le but de faire progresser la protection sociale agricole et rurale.

Ces travaux font l'objet de publications ou de communications scientifiques et grand public.

Ce conseil scientifique a d'ores et déjà abordé plusieurs thématiques comme :

- le risque suicidaire chez les professionnels agricoles
- les inégalités sociales et de santé dans les territoires ruraux
- l'offre de santé dans les territoires ruraux

Aujourd'hui, le Professeur SOULAT est interrogé sur deux sujets majeurs qui préoccupent la MSA à travers 3 questions :

- les **maladies chroniques**
- les **déserts médicaux**».

Le Président PANEL remercie vivement le Professeur SOULAT pour sa présence à l'Assemblée Générale de la MSA AUVERGNE et lui donne la parole.

Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur Général. C'est un plaisir pour moi de venir à la caisse Auvergne pour la 1ère fois.

En quoi la croissance des maladies chroniques est elle un défi pour le travail ?

Il est clair que, autant nous nous occupons de la question des salariés qui est une affaire un peu triangulaire. C'est-à-dire que c'est : le salarié, son employeur, le Médecin du travail. Mais il y a également les non-salariés. Le non-salarié, l'indépendant a encore moins de protections sur l'arrêt de travail, c'est donc un enjeu fondamental qu'il puisse continuer à exercer son activité. Pour avoir travaillé dessus, on s'est heurté à des questions difficiles. Donc dans le milieu agricole, on va avoir ces deux enjeux là que on n'a pas forcément ailleurs ou tout du moins qui ne sont pas forcément pris en charge ailleurs. Qu'est-ce que veut dire la prévention de la désinsertion professionnelle ? Cela veut dire que on travaille avec le salarié ou non salarié, l'employeur quand il s'agit d'un salarié pour essayer de trouver une solution pour maintenir la personne dans l'emploi, idéalement avec des mesures d'aménagement sur l'emploi. Cela peut être également essayer de trouver des réorientations professionnelles qui vont faire que le travail va être compatible avec l'état de santé.



auvergne.msa.fr

Jeudi 6 avril 2023

Assemblée Générale MSA Auvergne

65

Maladies chroniques et travail

- Une maladie chronique est une maladie de longue durée, évolutive, avec un retentissement sur la vie quotidienne. Elle peut générer des incapacités, voire des complications graves.
- En 2012, 37 % des plus de 15 ans, soit 19 millions de personnes étaient atteintes d'une maladie chronique, dont 13 millions avec une limitation dans la vie courante.
- L'impact de la maladie sur la vie quotidienne dépasse largement les domaines de la santé et du soins. Améliorer sa qualité de vie et être plus autonome, c'est aussi pouvoir accéder à un emploi ou s'y maintenir, participer à une vie sociale et vivre le quotidien avec plus de facilité.



suvergne.msa.fr

jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 87

Rôle de l'entreprise et maladies chroniques

Plan maladies neurodégénératives

FICHE
7

Concevoir une réponse adaptée aux besoins spécifiques des malades jeunes Parkinson et SEP et la déployer

CONTEXTE

Le diagnostic de la maladie de Parkinson est posé en moyenne entre 55 et 65 ans et 10% des malades sont diagnostiqués avant 50 ans. La SEP est une maladie du jeune adulte, première cause du handicap non traumatique chez les trentenaires.

Une proportion importante de ces malades est donc concernée par des questions telles que le maintien dans l'emploi, la parentalité, la vie de couple, l'accès aux emprunts...

L'enjeu est d'apporter des réponses concrètes aux questions posées, sachant que dans certains cas, les travaux engagés dans le cadre du PMND n'ont pu aboutir (ex : accès aux emprunts par défaut de données épidémiologiques permettant aux assureurs de procéder à l'estimation des risques).

JALONS ESSENTIELS

- Maintien en activité professionnelle: dresser le bilan des travaux conduits en partenariat avec le Professeur Soulat et proposer des axes d'approfondissement/ septembre 2021.
- Construire et déployer un plan de diffusion des supports (médecine du travail notamment) : à partir d'octobre 2021.
- Organiser des rencontres avec des associations nationales de médecins du travail puis envisager des actions conjointes: à partir de juin 2021.

INDICATEURS / SUIVI

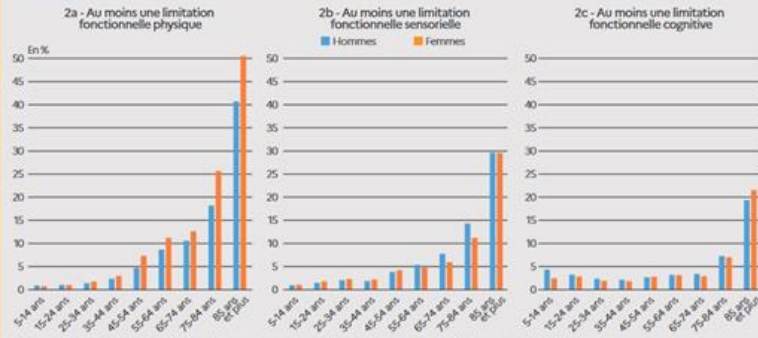
- Nombre d'associations de médecins du travail rencontrées.
- Nombre d'actions communes engagées.



suvergne.msa.fr

Le handicap touche aussi la population jeune

Graphique 2 Répartition des limitations fonctionnelles par sexe et âge



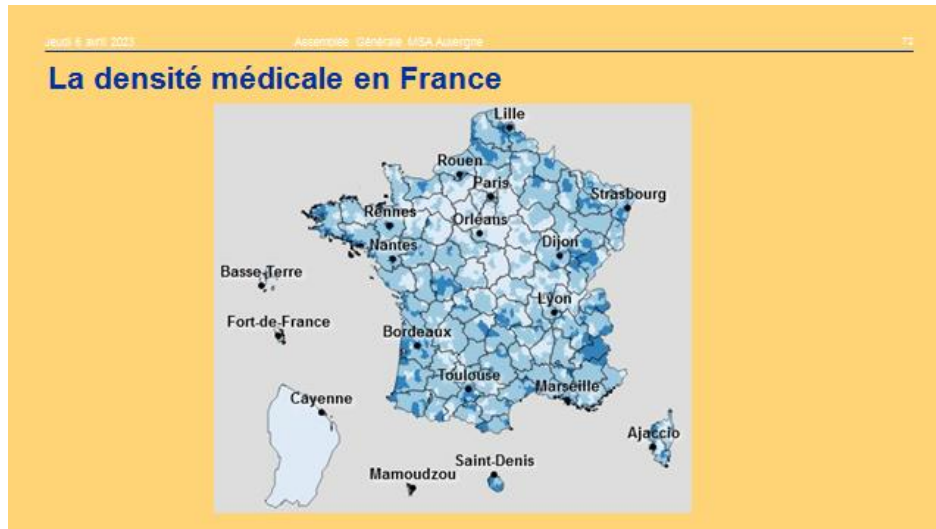
Lecture > Entre 75 et 84 ans, 25,5 % des femmes ont au moins une limitation fonctionnelle physique, contre 18,1 % des hommes.
Champ > France métropolitaine et DROM, hors population résidant en établissement.
Source > DREES, enquête Vie quotidienne et santé.

> Etudes et Résultats n° 1254 © DREES

Les déserts médicaux

Les déserts médicaux

Pouvez-vous caractériser les déserts médicaux ?



jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne 73

Une démographie soutenue par les retraités

Effectifs 2015 et variation 2007-2015 par département

Département	Effectifs 2015	Variation 2007-2015
Allier	1 219	5,7 %
Cantal	517	7,5 %
Haute-Loire	588	9,5 %
Puy-de-Dôme	2 964	13,4 %
Total	5 288	10,5 %

L'augmentation générale des effectifs est due à la forte hausse du nombre des médecins retraités inscrits au tableau de l'Ordre (+63,5% sur la période 2007 / 2015). Elle suit la tendance nationale (cf : Atlas national 2015).

Les effectifs des médecins en activité totale et retraités sur la période 2007 à 2015

Activité générale	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Actifs	3 985	4 006	4 011	4 003	3 996	4 020	4 010	4 014	3 980
Retraités	800	770	829	886	956	1 000	1 101	1 192	1 308
Total	4 785	4 776	4 840	4 889	4 952	5 020	5 111	5 206	5 288

Le désert médical dans son acceptation la plus générale, c'est le lieu où les populations ne trouvent plus la ressource soignante qu'elle soit médicale ou paramédicale, de proximité, qui va leur permettre d'être pris en charge. Vous savez bien qu'un certain nombre de personnes est refusé dans la patientèle des médecins et c'est un problème majeur. C'est vrai pour les médecins généralistes mais surtout sur les médecins spécialistes. Le désert médical n'est pas une spécificité rurale. Il y en a autant en milieu urbain qu'en milieu rural. A Toulouse où je suis par exemple, il y a des déserts médicaux dans la ville, dans les zones généralement les plus défavorisées et je ne parle pas de la banlieue Parisienne. Donc il est vrai qu'on peut se dire que ces déserts sont un peu répartis sur la France, (Cf PPT) là j'ai mis une carte qui ne veut pas dire grand-chose en elle-même, mais plus les zones sont claires, moins il y a de médecins, de professionnels de santé.

Vous voyez que à part certaines zones qui sont un peu favorisées, mais elles ne sont pas cantonnées à telle ou telle région, on a à la fois ce mélange de zones dépourvues de professionnels de santé et des zones qui sont plutôt bien pourvues si on prend la couleur bleue foncée. Pour la région qui nous concerne, vous êtes sur un mélange, si je reprends mon exemple du centre de la France, vous avez une Faculté à Tours, à Orléans on est en train d'en reconstituer une, puis si vous descendez, il n'y a pas grand-chose. Il y a Dijon certes, mais c'est beaucoup moins évident. Ça c'est un des facteurs.

Il y a un facteur que vous connaissez, c'est de pousser les jeunes praticiens à s'installer dans les zones défavorisées et là pour le coup dans les zones rurales.



auvergne.msa.fr

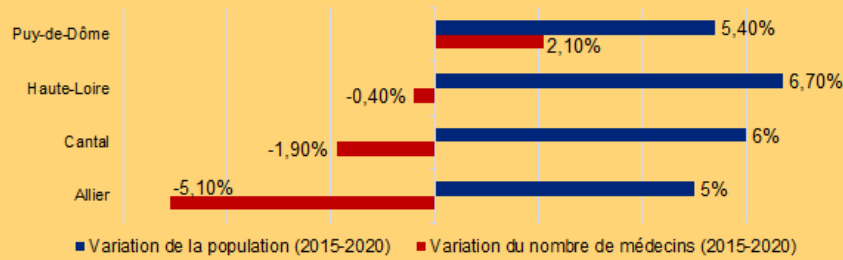
Jeudi 6 avril 2023

Assemblée Générale MSA Auvergne

75

Une population qui augmente en Auvergne - moins de médecins

Projection de la population générale et des actifs réguliers sur la période 2015/2020



On note que le département de l'Allier a une forte probabilité d'enregistrer une baisse des effectifs des médecins en activité régulière d'environ 5%, tandis que sur la même période, la population générale a une forte probabilité, d'après les projections INSEE, d'augmenter de 5%.

Jeudi 6 avril 2023

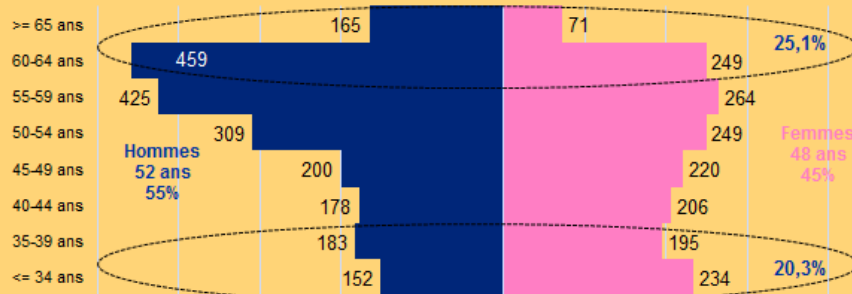
Assemblée Générale MSA Auvergne

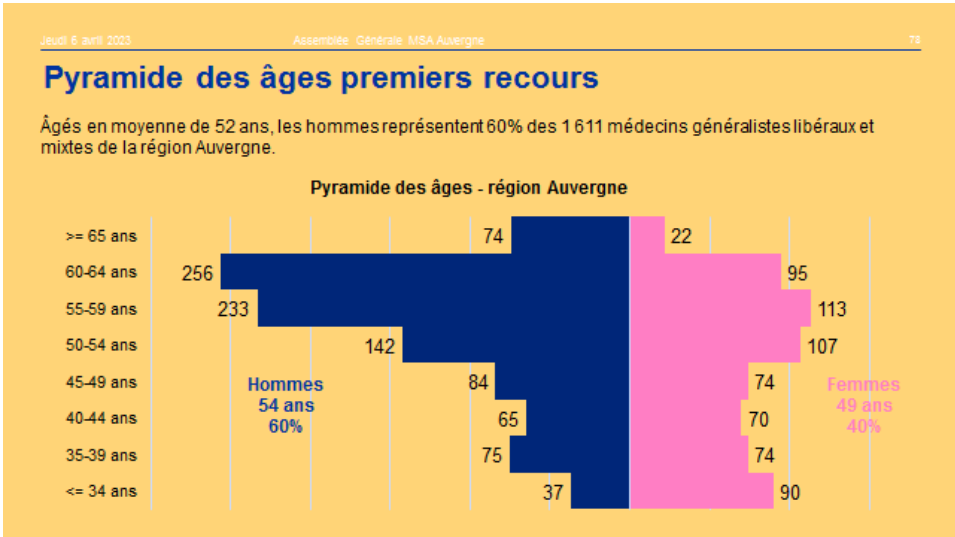
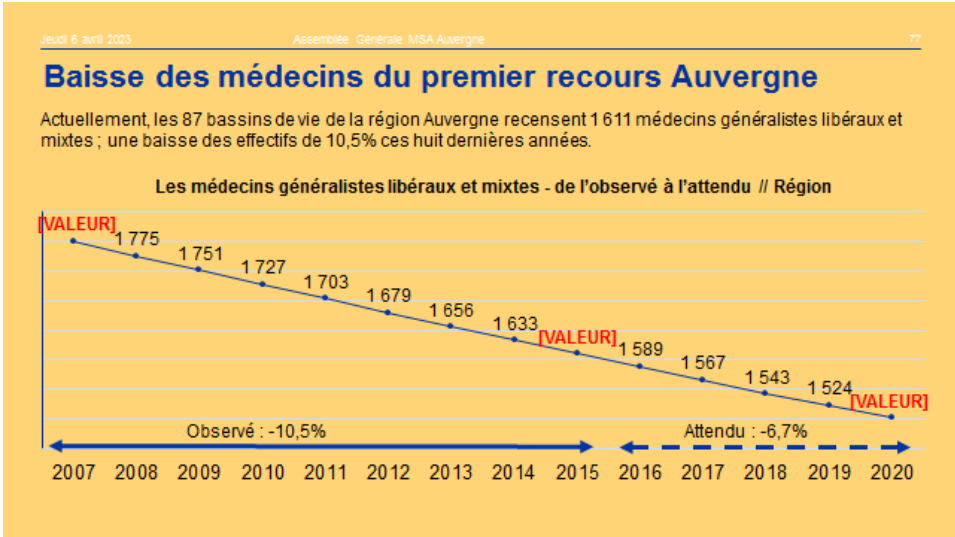
76

Pyramide des âges des médecins toutes spécialités

Les médecins potentiellement sortants, âgés de 60 ans et plus, représentent 25,1% des effectifs tandis que la tranche d'âge des moins de 40 ans représente 20,3% de l'ensemble des actifs réguliers.

Pyramide des âges des médecins en activité régulière





Les déserts médicaux

Comment lutter contre les déserts médicaux ?



(Cf PPT) J'ai repris les principes de solutions qui sont dans le plan, la stratégie nationale de santé du Ministère de la Santé. Si je les ai affichés c'est aussi un peu pour les critiquer.

Une question est posée dans l'assemblée par un délégué, membre d'une coopérative.

Lors d'une assemblée générale d'un groupement de coopératives, et nous étions à peu près 30 coopératives sur autant de départements, nous nous sommes interrogés, est-ce que la Médecine

du travail à la MSA fait partie des déserts médicaux ? Je m'explique, il est remonté unanimement dans toutes les coopératives qu'il y avait beaucoup de retard dans les visites de Médecine du travail et la question qui se pose est : à qui revient la responsabilité s'il y a des arrêts de travail pour des maladies qui n'ont pas pu être détectées à temps. Est-ce que la responsabilité est partagée, est-ce qu'elle revient à la coopérative, à la MSA qui a pris trop de retard.

Professeur SOULAT :

C'est un sujet sur lequel je travaille. Oui, c'est un désert médical, on a du mal à recruter et on aura de plus en plus de mal à recruter. La solution aujourd'hui, qui date de la loi du 2 août 2021 et qui a encore réformé la médecine du travail, c'est le fait que le Médecin du travail peut déléguer une partie de ses missions à un Infirmier de santé au travail sous protocole. Cela signifie que si vous attendez des visites de médecine du travail faites par un Médecin, demain c'est non. Ce que je veux dire c'est que votre responsabilité d'employeur, la responsabilité de la caisse, la responsabilité du Médecin du travail, on va la cadrer dans des pratiques et des délégations de missions qui sont faites dans des protocoles.

jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

Demain, la médecine de ville s'organise mieux et les professionnels travaillent ensemble

Des communautés de santé (CPTS) se généralisent : elles regroupent des professionnels qui s'associent pour répondre aux besoins de santé dans les territoires

Le recours de tous à un médecin traitant est garanti

Les actions de prévention sont plus nombreuses

Les soins non programmés sont assurés rapidement en ville

« Au lieu d'aller aux urgences, j'ai pu faire examiner l'enfant de mon frère par son médecin de ville »

jeudi 6 avril 2023 Assemblée Générale MSA Auvergne

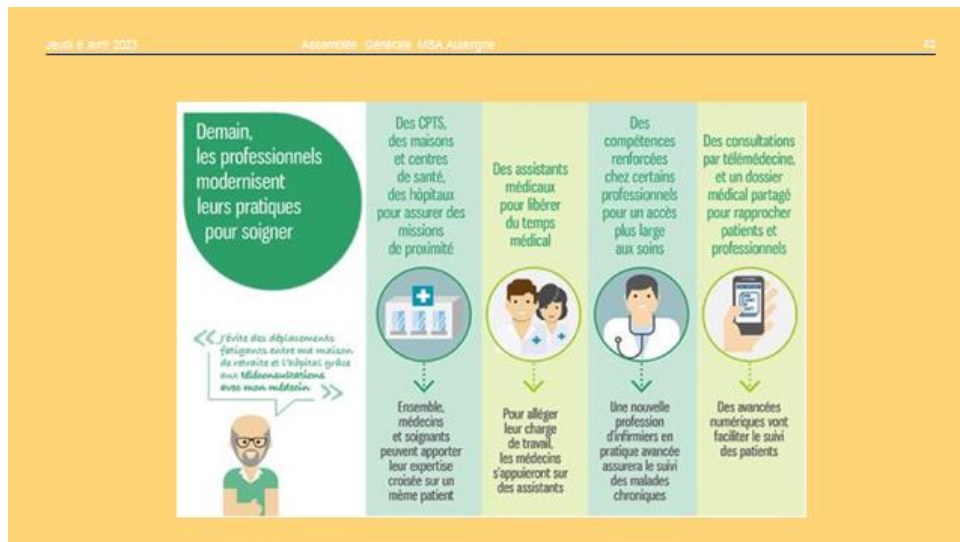
Demain, les patients sont mieux orientés et les moyens médicaux mieux répartis

Des soins hyper spécialisés réalisés par les CHU et centres de référence

Des soins spécialisés réalisés par les médecins spécialistes, centres hospitaliers

Des soins de proximité réalisés par les professionnels de ville, hôpitaux de proximité

« J'ai associé à 20 km de chez moi mais au moins, j'étais certaine de la qualité des soins que j'allais recevoir »



Avant d'aborder son rapport moral, le Président PANEL remercie la présence de Jean-Pierre VIGIER, Député et Laurent DUPLOMB, Sénateur, tous deux très sensibles au monde agricole, et invite Laurent DUPLOMB a monter sur scène pour intervenir sur des sujets d'actualités.



Le **Président Philippe PANEL** présente le rapport moral à l'Assemblée Générale.

Rappelez-vous notre décision du Conseil d'Administration d'aller dans les départements au plus proche de vous délégués, plus proche des acteurs du territoire.

Après le Cantal, Saint-Flour en 2022, nous voici en Haute-Loire à Brioude, promesse tenue et nous pouvons en être fiers !

Je veux renouveler mes remerciements à Monsieur le Maire de Brioude et Président de la Communauté de communes, Monsieur VACHELARD, pour son accueil et l'utilisation de ce très beau complexe.

Je tiens également, en tant qu'élu, à le féliciter pour ses engagements au service des populations.

Remercier les élus délégués MSA de la Haute-Loire pour avoir œuvré à la préparation de notre assemblée générale MSA Auvergne sur vos « terres Altigériennes ».

10 % de la population du département de la Haute-Loire est couverte par la MSA, chiffre synonyme d'une importante activité agricole, avec des territoires ruraux dominants, nous sommes bien aujourd'hui au cœur de nos activités MSA.

Remercier vous toutes et vous tous délégués pour votre présence et votre engagement. **Christian GOUY, Claude ROCHE** que je remercie pour leur investissement. Ils vous ont porté la parole de la vie mutualiste, et combien elle est riche.

Merci à **Rémi, Nicolas, Alexiane et Maryse**. Je ne reviendrai pas sur l'importance de votre rôle que vous avez traité avec beaucoup de conviction.

Professeur SOULAT, encore merci de nous avoir apporté votre expertise sur des sujets de santé qui souvent questionnent et interpellent sur nos territoires.

Décidément, certains sujets reviennent chaque année, je veux parler du « PLAN MAL-ETRE DU MONDE AGRICOLE ». La MSA au cœur du dispositif de prévention.

A la campagne, on a trop longtemps souffert en silence. Les salariés et les élus de la MSA ne se résignent pas devant ce constat. Au contraire, nous nous mobilisons grâce à notre présence sur l'ensemble des territoires ruraux. Nous sommes les yeux mais aussi la voix de ceux que l'on n'entend pas.

Devenir sentinelle contre le suicide, transmettre le numéro d'AGRI ECOUTE à un frère, un voisin, un collègue, un ami en souffrance, reste une possibilité pour nous délégués et bien entendu un choix libre à chacun.

jeudi 6 avril 2022 Assemblée Générale MSA Auvergne 24

Rapport moral

« Nous sommes les **yeux** mais aussi la **voix de ceux que l'on n'entend pas.** »

« **Devenir sentinelle contre le suicide** reste une possibilité pour nous délégués et bien entendu un choix libre à chacun. »

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19*
agriecoute.fr

*prix d'un appel local

La MSA Auvergne, comme d'autres caisses, dispense des formations en prévention du suicide, dites « sentinelles ». Ces personnes ont pour mission de détecter et d'alerter en cas de situation de mal-être :

- savoir détecter la souffrance
- être repéré, repérer et alerter
- le poids des mots qui peuvent sauver
- se protéger soi-même.

La MSA Auvergne offre une diversité de dispositifs de prévention du mal-être au bénéfice des actifs, des retraités et des futurs professionnels de l'agriculture. Le but : coller à la réalité complexe des territoires et la multitude des besoins de ses ressortissants.

Porter le message auprès des jeunes de plus en plus sensibilisés et avec moins de tabous que leurs aînés, les futurs actifs agricoles sont une cible majeure pour la prévention du mal-être.

Daniel LENOIR, le coordinateur national interministériel du plan de prévention du mal-être en agriculture qui vient de passer la main à Olivier DAMAISIN (ancien député du Lot et Garonne) dresse dans un bilan pertinent.

- les chantiers prioritaires : les sentinelles grâce au soutien de la MSA,
- la feuille de route est devenue ainsi une sorte de plan complet de prévention du mal-être en agriculture intégrant l'installation ou l'impact des nouveaux métiers, ce plan s'inscrit désormais dans la mise en œuvre du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricole (j'y reviendrai plus tard),
- il dit également : *« dès le début de ma mission, j'avais en tête qu'il ne fallait pas se concentrer uniquement sur la problématique des agriculteurs dont l'exploitation est en difficulté, tout d'abord parce que la feuille de route concerne aussi les salariés et ensuite parce que les difficultés économiques ne sont pas le seul facteur de risque : charge*

mentale, vie privée, familiale, vie professionnelle, parentalité, célibat, addictions, violences intrafamiliales... »

Ce sont ces problématiques identifiées ouvrant de nouveaux questionnements et de nouveaux champs d'application de la feuille de route qui seront au programme des prochaines années. Démarche partenariale sur laquelle la MSA Auvergne continuera de tenir sa place.

AUTRE SUJET : LA RETRAITE

Les mises en application « des Lois Chassaigne » 1 et 2, un premier pas positif et encourageant qui ne règle pas les problèmes structurels :

- montant de la retraite inférieur à la moyenne des assurés de notre pays (1 170 € tous régimes contre 1 500 € brut),
- une sur sollicitation du régime de RCO (90 % de droits gratuits),
- à ce jour la MSA Auvergne est en capacité de liquider l'ensemble des dossiers.
- au 01/01/2026 mise en application des 25 meilleures années voté à l'unanimité à l'assemblée nationale le 01/12/2022 et également à l'unanimité au Sénat le 01/02/2023.

Nous entrons dans une phase d'analyse et d'expertise où la MSA est mobilisée afin de proposer les moyens de faisabilité à la mise en place de cette loi. Persuadé que nous aurons un temps d'adaptation, mais que celle-ci à terme gommara des disparités, favorisant les nouveaux entrants dans le régime MSA,

- et puis enfin, nous attendons l'issue de la réforme des retraites notamment le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans ?

Poursuivons de préparer les échéances à venir

COG, inflation et la vie de l'entreprise MSA, l'équation est très difficile mais nous devons faire face.

L'an dernier, j'évoquais à cette même occasion, les questions de souveraineté, de résilience, de mutations, d'adaptation. Je rajoute malheureusement le mot « guerre » impensable, inconcevable, inimaginable et pourtant c'est la réalité aux portes de l'Europe !

Autant de facteurs qui nous questionnent, nous interpellent et c'est normal.

Nous, acteurs du monde agricole, nous sommes forcément embarqués dans cette société chamboulée.

Notre position d'élu, d'élu MSA, dans sa structuration MSA avec ses valeurs de mutualisme, de solidarité, nous rappelle pourquoi notre engagement est nécessaire et indispensable afin de trouver solutions, sérénité et avenir à nos ressortissants. J'en veux pour preuve avec le Pacte et la Loi d'orientation et d'avenir agricole où la MSA va valoriser ses actions qu'elle mène sur les territoires à travers 3 thèmes :

Sans prétention la MSA Auvergne se retrouve dans la plupart des actions que la loi pourrait retenir.

SUR LE THEME : ORIENTATION ET FORMATION

- La MSA et la formation initiale des jeunes avec les maisons familiales et rurales (MFR) ;

- La MSA et la formation aux risques professionnels des travailleurs agricoles ;
- La MSA dans le maintien en emploi via les structures d'insertion par l'activité économique, action très développée en MSA Auvergne.

Afin de vous imagez un peu celle-ci, je m'autorise à faire par la même occasion un petit focus sur notre association LASER EMPLOI créée en 1995, insertion par l'activité économique qui œuvre dans l'Allier et le Puy-de-Dôme : Comment cela marche ?

Collectivités, associations, entreprises... vous avez besoin de main-d'œuvre, vous êtes déchargés du recrutement et de la gestion des emplois. LASER EMPLOI réalise l'ensemble des démarches : déclaration d'embauche, visite médicale, bulletins de salaires...Un service de qualité, une prestation sur mesure :

- LASER analyse minutieusement les postes et les qualifications requises,
- évalue le potentiel et les compétences des salariés,
- vérifie le plein de leurs droits sociaux,
- propose des formations adaptées,
- s'adresse particulièrement à l'insertion professionnelle d'un public en difficulté et répond au besoin local de main-d'œuvre.
- 1 000 à 1 200 salariés passent par LASER chaque année avec 60 à 70 % de sorties dynamiques !

Autre exemple

2017, création de l'association ACTIV'AGRI, née de la volonté de la filière avicole (éleveurs, abattoirs, intégrateurs) de la MSA Auvergne et de LASER 03.

ACTIVITE PRINCIPALE : ramassage et déchargement de volailles

Acteur de l'insertion professionnelle, ACTIV'AGRI est conventionnée par la DREETS, le Conseil départemental de l'Allier et Pôle Emploi pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Nous employons de la main-d'œuvre étrangère, des personnes qui sont restées très éloigné du monde du travail. ETP / CA.

- La MSA porte le sujet d'un service civique afin de favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires ;
- et porte aussi la proposition d'un module de formation professionnel social agricole dans l'enseignement agricole. Domaine de la prévention.

SUR LE THEME: INSTALLATION ET TRANSMISSION

La MSA va :

- Accompagner l'embauche des salariés,
- Accompagner les améliorations de conditions de travail avec le service SST,

- Et faciliter l'affiliation des nouvelles formes d'agriculture et d'élevage,
- Accompagner les premières années d'installation, la MSA Auvergne est novatrice sur ce sujet ; nous avons mis en place une équipe de conseillers pro adressés à une plateforme de téléconseillers spécifiques aux questions de l'emploi et des nouveaux installés. Faciliter au maximum les démarches administratives des entrepreneurs, les aider, les rassurer et les sécuriser dans leurs démarches obligatoires, en même temps les informer de leurs droits sociaux,
- Mettre en place des plateformes régionales de recrutement de travailleurs agricoles.

SUR LE THEME : TRANSITION AGRO ECOLOGIQUE ET ADAPTATION FACE AU CLIMAT

La MSA va porter le sujet : de l'amélioration, de l'articulation entre santé publique et santé au travail ;

- Sensibiliser au lien entre changement climatique et santé ;
- Accompagner les transitions avec le service SST ;
- et enfin porter le sujet de la prévention du mal-être des futurs cédants et des nouveaux installés dans cette Loi.

Nos champs d'activités sont très conséquents, plus que jamais restons mobilisés, occupons l'espace qui nous est réservé.

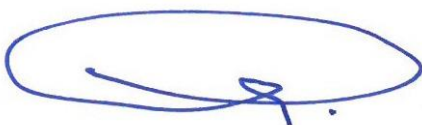
Persuadés que nous pouvons faire encore beaucoup pour nos ressortissants, pour nos futurs ressortissants, pour nos territoires ruraux en termes de services, d'emploi, d'économie, avec vous les élus délégués, avec tous nos partenaires et avec l'ensemble des salariés du groupe MSA Auvergne, poursuivons notre chemin.

Le Président PANEL remercie chaleureusement, au nom du Conseil d'Administration, tous les salariés du groupe MSA Auvergne pour leur travail ainsi que les délégués, collègues et amis du Conseil d'Administration. Il remercie également les élèves de l'école hôtelière La Visitation de Brioude qui assurent le service à l'occasion du café d'accueil et du cocktail déjeunatoire.

« Elus MSA, Engagés pour nos territoires ».

Puis, il clôt l'Assemblée Générale de la MSA Auvergne à 12 h 45.

Philippe PANEL
Président



Jean Marie PASSARIEU
Secrétaire

